

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 304

MONTRÉAL, LE VENDREDI 9 JANVIER 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Péchés québécois

La catastrophe qui s'abat depuis lundi sur le Québec n'aurait pas pu être évitée. De cette vérité, personne ne doute. Comme au Saguenay en 1996, on n'arrête pas la pluie de tomber! Pourtant, les citoyens que nous sommes auraient peut-être pu limiter les dégâts en enfouissant les fils électriques. Une pratique courante dans la plupart des villes d'Europe.

En 1910, Montréal créait un organisme indépendant, la Commission des services électriques, avec mandat d'enfouir les fils qui pendaient entre les poteaux de bois le long des rues. On raconte que la décision fut prise à cause du danger que posait la présence de ces toiles d'araignée électrifiées, cause d'accidents divers.

Aujourd'hui, les propriétés qui longent 700 des 1800 kilomètres de rues qui serpentent la ville, soit plus du tiers, sont desservies par un réseau souterrain dans lequel courent les fils des compagnies d'électricité, de téléphone et de câblodistribution. Le grand quadrilatère formé par les rues Atwater, De Lorimier, Sherbrooke et le fleuve Saint-Laurent est entièrement couvert, de même que certaines artères importantes, dont la rue Notre-Dame, sur toute sa longueur, jusqu'à l'extrémité de l'île. Le réseau est protégé contre les dégâts d'eau et son efficacité est reconnue.

C'est vrai qu'à l'installation, un réseau souterrain coûte plus cher. «Mais cela ne tient pas compte des coûts d'entretien qui sont beaucoup plus élevés à long terme dans le cas d'un réseau aérien», soutient le chef du développement technologique à la Commission des services électriques de Montréal, Pierre Dubé. On pense au remplacement d'équipements, aux pannes et aux bris, mais aussi aux opérations annuelles d'élagage avec, en prime, les résultats que l'on sait sur le port de nos arbres.

Il n'y a pas que la question de la prévention qui aurait justifié que l'on enfouisse les fils dans toutes les villes du Québec depuis des dizaines d'années. Il y a aussi, surtout, des motifs d'ordre esthétique. Ce pays d'électricité est l'un des moins exigeants en ce qui a trait à la façon de faire les choses. S'est-on jamais donné la peine de lever la tête en marchant sur les trottoirs pour constater de quoi nos rues ont l'air, bordées de poteaux noirs à la créosote, auxquels sont accrochés d'énormes barils métalliques reliés à d'innombrables enchevêtrements de fils? Le Far West d'il y a deux cents ans! Sans parler des mêmes fils qui viennent ensuite s'agripper n'importe où à la devanture des immeubles neufs comme autant d'hommes-grenouilles à leur réserve d'oxygène, ou qui tiennent à des chevalets de fortune plantés sur les toits plats des vieux triplex, du plus pur bricolage devenu la norme québécoise.

En 1983, Montréal signait enfin une entente avec Hydro et les autres fournisseurs de services câblés dans le but d'enfouir progressivement de plus en plus de fils partout dans la ville. L'entente a duré quelques années, puis plus rien. Aujourd'hui, il n'y a toujours aucun règlement qui oblige les développeurs à inclure l'enfouissement des fils dans les coûts des infrastructures. On laisse Hydro faire courir les fils dans les arrières-cours, au détriment de la valeur des propriétés et de l'esthétique urbaine, au risque aussi de la sécurité des gens. Montréal n'est pas seule en cause: toutes les municipalités du Québec sont dans le bain. Toutes? Pas vraiment.

A Lorraine, par exemple, au nord de Montréal, la charte de la municipalité oblige les compagnies à enfouir leurs fils depuis 1965. Pour chaque résidence, le coût varie entre 3000 et 5000 \$ qui sont répartis sur les 20 ans de l'hypothèque, comme les autres infrastructures de services. Une bagatelle! Imaginons que le Québec se soit lancé dans une telle opération, il y a vingt ans: le drame que nous vivons cette semaine aurait été de loin moins important, et le pays, tellement plus présentable. A Montréal, il suffirait d'enfouir les fils d'une cinquantaine de kilomètres de rues par année pendant une quinzaine d'années pour changer le visage de cette ville. Impossible?

Certes, l'enfouissement n'empêcherait pas les verglas d'alourdir les lignes de 750 000 volts ou les pylônes qui les supportent. Mais il n'y aurait que ces pylônes sur lesquels concentrer tous les efforts, et la catastrophe que l'on vit aurait été de bien moindre envergure: nul besoin de raccorder chaque maison, de remplacer les poteaux, de changer les transformateurs, d'élaguer des centaines de milliers d'arbres... Puis, en passant, est-ce bien le poids du verglas qui a fait s'effondrer tant de pylônes? On se pose la question en entendant un expert expliquer «l'effet d'élastique» consécutif à la rupture d'une petite pièce de métal retenant les fils, transformant ces derniers en autant d'élastiques géants qui reviennent frapper violemment le pylône de derrière jusqu'à le chiffonner comme du papier. Mais qu'est-ce que ce système qui n'est pas en mesure d'empêcher de tels incidents?

Comme au Saguenay, on dira qu'une telle tempête n'arrive qu'une fois tous les cent ans. Or, cent ans, c'était hier au Saguenay et c'est cet hiver pour le reste du Québec. Et l'an prochain, le mois prochain? On ne pourra jamais empêcher la pluie de tomber, ce qui ne nous interdit pas de devenir plus intelligent.

LE MONDE

L'Iran est prête à un rapprochement avec les États-Unis, page B 3



PLAISIRS

Splendeurs et misères de la vie sans courant, page B 1



LES ACTUALITÉS

Ian Binnie remplacera John Sopinka à la Cour suprême, page A 5



Le Québec en état d'alerte

■ Un million d'abonnés d'Hydro-Québec privés de courant
 ■ D'autres précipitations de verglas prévues pour aujourd'hui

JUDITH LACHAPELLE
 LE DEVOIR

Les conséquences de la tempête de verglas ont atteint des sommets dramatiques, hier. 997 000 abonnés d'Hydro-Québec, soit le tiers des abonnés de la province, ont été privés de courant durant toute la journée et l'étaient toujours en soirée. Et dans plusieurs cas, ils devront se résigner à passer une bonne partie de la fin de semaine dans le noir...

La direction de la Sécurité civile a indiqué qu'elle restait sur un pied d'alerte pour la fin de semaine. «Nous nous préparons à être capables de maintenir les centres d'hébergement pour 72 heures de plus», a expliqué en conférence de presse le directeur général de la Sécurité civile, Pierre Martel. Les effectifs d'Hydro-Québec ont grimpé à 3300 patrouilleurs, élagueurs et monteurs de ligne, dont un millier ont été dépêchés des États-Unis. Quelque 3000 militaires des Forces armées canadiennes sont également venus prêter main forte à la société d'État et aux municipalités.

Ce sont les régions de la Rive-Sud et de la Montérégie qui demeurent les plus touchées, avec quelque 574 000 abonnés sans courant. L'île de Montréal suit avec 215 000 clients, les Laurentides et l'Outaouais avec 191 000 foyers, puis la Beauce avec 17 000 abonnés.

La tempête semblait vouloir prendre quelques heures de répit cette nuit alors qu'Environnement Canada prévoyait un peu de bruine verglaçante qui devait laisser un

VOIR PAGE A 12: ALERTE



SHAUN BEST REUTERS ET JACQUES GRENIER LE DEVOIR
 La tempête de verglas s'est poursuivie toute la journée, hier, laissant plus d'un million de foyers sans électricité. Les 3300 employés d'Hydro-Québec ont eu beau se démener, les pannes se sont multipliées à un rythme effarant. Quelques millimètres de pluie verglaçante sont attendus aujourd'hui, les derniers selon Environnement Canada. Plusieurs abonnés devront se résigner à passer la fin de semaine dans le noir...



Les militaires sont appelés en renfort

MANON CORNELIER
 DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

En plus d'offrir l'aide des Forces armées pour faire face aux dégâts causés par la tempête de verglas, le premier ministre Jean Chrétien a décidé dans les circonstances de retarder d'une journée le départ de la mission d'Equipe Canada en Amérique latine.

Il a pris cette décision après avoir communiqué avec les premiers ministres Lucien Bouchard et Mike Harris, les deux provinces touchées par la tempête. Si tout se passe comme prévu, la mission partira dimanche.

Vu la situation critique au Québec, M. Chrétien a aussi confirmé l'envoi dans la région de Montréal de presque toute la brigade de Valcartier. Environ 1000 soldats sont demeurés à Québec pour répondre, si nécessaire, aux demandes d'assistance dans cette région.

Une unité de 450 militaires devait arriver dans la région de Saint-Hyacinthe à l'heure du souper, hier, pour aider

VOIR PAGE A 12: MILITAIRES

Le Québec dans le verglas

- Deux hôpitaux en situation précaire
- Petit vent de panique sur Montréal
- La vie sans courant
- À part le métro, ça roule cabin-caha
- De l'hébergement, svp!
- Les assureurs ne fournissent plus

Lire nos informations, pages A 2 et A 3

Note aux lecteurs

La tempête de verglas a aussi eu des contrecoups au *Devoir*, dont l'édition de ce vendredi est légèrement différente de ses éditions régulières.

Le journal que vous avez en main a été imprimé sur les rotatives du Journal de Montréal, qui a aimablement pris la relève de notre imprimerie de LaSalle, affectée par une panne d'électricité. Son format est un tout petit peu plus petit et le papier peut-être un peu différent.

Cette édition de vendredi reprend par ailleurs plusieurs textes de notre édition de jeudi, qui n'a été livrée que partiellement à nos lecteurs. La panne d'électricité qui affecte notre imprimerie est survenue au cours de la nuit de mercredi à hier, juste au moment où commençait l'impression de la deuxième édition, destinée à la région métropolitaine où se retrouve la majorité de nos lecteurs qui ont donc été privés de leur journal hier matin.

A leur intention, nous republions ainsi en page A 5 le compte rendu de la conférence de presse donnée mercredi par le cardinal Turcotte. Nous reprenons en page A 9 la page *Idées* de notre édition de jeudi et en page B 6 la page *Régions*. En page éditoriale, nous reprenons l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon intitulé «*Salut public pour Montréal*» et la chronique de Graham Fraser.

Nous souhaitons que les lecteurs qui ont été privés de notre édition de jeudi comprennent la situation, tout comme ceux qui aujourd'hui recevront avec un peu de retard leur journal en raison de l'état des routes. Nous les assurons que tout est fait pour leur offrir le meilleur journal possible dans les circonstances, tant au *Devoir* qu'au *Journal de Montréal* que nous remercions pour sa collaboration.

VOIR PAGE A 12: SURVIE

Survie 101

Comment vivre sans électricité

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
 LE DEVOIR

Après quatre jours de verglas, même les plus résistants vont songer aujourd'hui à abandonner maisons et appartements pour se réfugier, eux aussi, chez des amis, ce qui risque d'occasionner toute une série de nouveaux problèmes auxquels les urbains que nous sommes sont assez peu confrontés dans les forteresses du confort et de l'imprévoyance que sont devenues les grandes villes.

Trois types de problèmes se dessinent: des problèmes de sécurité physique, liés aux incendies et aux intoxications, des problèmes d'intégrité physique des bâtiments en cas de gel des canalisations d'eau et, paradoxalement, des problèmes d'intoxication alimentaire, liés à la mau-

vaise conservation des aliments dans les réfrigérateurs dont le contenu se réchauffe pendant que la maison refroidit...

Le danger le plus immédiat et le plus courant est sans contredit l'intoxication aux gaz dégagés par les génératrices que certains ont malencontreusement fait démarrer à l'intérieur ou l'usage de matériel de camping dans les locaux hermétiques des maisons modernes. Ce danger n'a d'égal que le risque d'incendie inhérent à l'usage intensif d'appareils inappropriés dans des résidences, y compris le recours à une banale chandelle! Une seule chandelle a suffi mercredi à provoquer l'évacuation de 75 personnes dans une résidence de la rue Berri à Montréal!

De façon générale, la plupart des systèmes de combustion dégagent des gaz plus ou moins

MÉTÉO



Montréal
 Pluie verglaçante
 mêlée de grésil.
 Max: 0 Min: -4

Québec
 Neige et grésil.
 Max: -5 Min: -7

Détails, page A 6

INDEX

Agenda B 9 Le monde B 3
 Annonces A 6 Les sports B 7
 Avis publics B 5 Mots croisés A 7
 Culture B 11 Actualités A 4
 Économie A 7 Télévision B 10
 Éditorial A 10 Idées A 9

www.ledavoir.com



LE QUÉBEC DANS LE VERGLAS

Région de Montréal

À part le métro, ça roule cahin-caha

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le verglas ralentit sinon paralyse la plupart des réseaux de transport de la métropole hier: avions, autobus, trains. Seul le métro, bien terré, a continué de rouler sans problème.

La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), deux circuits sont interrompus: 119 Rockland et 190 métrobus Lachine. La plupart des véhicules sont retardés, soit par des fils électriques ou des branches obstruant les rues, soit par des automobilistes indisciplinés. Un porte-parole de la STCUM, Michel Lebeuf, a indiqué que ceux-ci se stationnent «en double et même en triple file» ou encore devant les arrêts d'autobus. «Ils n'ont plus de sens civique et nous empêchent de faire notre travail, dit-il. L'idée, c'est d'avoir le plus de service pour le plus grand nombre.»

Le réseau de métro n'est pas affecté par les pannes d'électricité. Le transport adapté connaît cependant des ratés. Seuls les déplacements pour le travail et les soins de santé sont assurés.

Les trains de banlieue ont également déraillé. Sur la ligne Montréal-Rigaud, le service est interrompu jusqu'à lundi matin. La STCUM a mis en place un service de navette aux sept minutes pour remédier à cette situation, assurant la liaison entre la station de métro Lionel-Groulx et la gare de Sainte-Anne-de-Bellevue. Sur la ligne Montréal-Blainville, c'est le même scénario qui se répète à compter d'aujourd'hui. Enfin, sur la ligne Deux-Montagnes, tout roule à merveille dans les circonstances.

La vie n'est pas plus rose sur la rive sud. Plusieurs tronçons de route sont en effet interdits à la circulation. Fils, poteaux, pylônes, arbres et branches jonchent la chaussée.

À la Société de transport de la rive sud de Montréal (STRSM), le service a été réduit à 21 lignes dont la 45 Brossard-centre-ville, la 8 Promenades Saint-Bruno-terminus Longueuil et la 88 Saint-Hubert-terminus Longueuil. «Il peut y avoir des retards

assez importants, variant de 10 à 30 minutes selon l'emplacement», a indiqué Raymond Allard, porte-parole de la STRSM. Le service de transport en taxi collectif est aussi suspendu. Il en sera ainsi jusqu'à dimanche au moins.

Les garages de la STRSM sont privés d'électricité depuis mardi, ce qui a obligé la STRSM à demander d'urgence une génératrice de secours à la Sécurité civile. Ces pannes retardent le ravitaillement en carburant diesel, la réparation et, surtout, le déglaceage des véhicules.

À Laval, le service accusait un retard de cinq à dix minutes sur l'ensemble du territoire, sans plus. Aucun circuit n'a dû être abandonné.

Transport Québec a par ailleurs recommandé aux gens de sortir uniquement pour des cas d'urgence. Une dizaine de routes ont été en partie fermées durant la journée, rapportait le ministre. Une partie du boulevard de Montarville, au carrefour de l'autoroute 30, à Saint-Bruno, est interdite aux automobilistes. Un pylône d'Hydro-Québec situé tout près menace de s'effondrer.

Le transporteur privé Greyhound a annulé l'ensemble de ses départs. Montréal, Toronto, Québec et Ottawa sont toujours desservies par autobus express.

De son côté, Via Rail a fait savoir que le service ferroviaire était annulé entre Halifax et Montréal, Québec-Montréal, Montréal-Ottawa, Ottawa-Toronto, Montréal-Gaspé et Montréal-Toronto.

Le transport aérien est aussi perturbé, plusieurs vols ayant été annulés dans les régions de Montréal et d'Ottawa. Canadien International et Canadien Régional ont annulé tous les vols réguliers au départ et à destination d'Ottawa et de Montréal. D'autres vols risquent d'être retardés ou annulés encore aujourd'hui.

Aux dernières nouvelles, le maire Pierre Bourque, de retour précipité d'Asie, se trouvait en plein ciel entre Vancouver et Toronto. Il devait arriver à Montréal hier soir si la température permettait l'atterrissage des oiseaux d'acier.

Le syndicat d'Hydro s'étonne

PRESSE CANADIENNE

Le syndicat des employés de métier d'Hydro-Québec dit s'interroger sur la façon dont la société d'Etat gère ses effectifs en temps de crise.

Dans un communiqué transmis hier, le syndicat affirme que Hydro-Québec dispose de 3000 employés de métier en zone sinistrée mais n'en utilise que 2000, notamment parce que certains n'ont pas la bonne carte de compétence et que d'autres n'ont pas complété une certaine formation plus spécialisée.

Le Syndicat souligne que mardi

déjà, devant l'aggravation de la situation causée par la tempête de verglas, il a offert de suspendre les articles de la convention collective relatifs aux descriptions de tâches, afin de permettre une plus grande polyvalence des équipes de travail.

«Le public doit également savoir qu'au moment même où on fait venir 400 travailleurs de lignes américaines, ce nombre représente exactement les postes de travailleurs de lignes de distribution coupés par Hydro-Québec depuis cinq ans», souligne Michel Bibeault, porte-parole du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

La vie sans courant

Depuis mardi matin, les Lasorsa se débrouillent comme ils peuvent

JEAN DION
LE DEVOIR

Debout devant leur maison, à Saint-Lambert, Anthony et Shirley Lasorsa contemplant les dégâts. Sur leur terrain transformé en gigantesque amas de branches, un majestueux érable presque centenaire se dresse, amputé de morceaux gros comme ça. «Je pense bien qu'on va le perdre», dit Anthony. Plusieurs branches ont tombé sur la maison. Heureusement, le toit est tellement glacé qu'elles ont glissé sans rien briser.

Comme des centaines de milliers de Québécois, les Lasorsa sont sans électricité. Depuis trois heures du matin mardi. Pour le moment, ils prennent les choses du bon côté. Il fait dix degrés à l'intérieur, mais le foyer, qui a gobé une corde et demie de bois en 48 heures, a permis de maintenir un semblant d'habitabilité. Shirley a fait des œufs au bacon et réchauffé à la mitaine du rosbif du week-end, «comme en camping».

La vie sans courant n'est pas source que d'inconvénients. «On se rappelle notre jeune temps, quand nos mères nous racontaient des histoires au coin du feu», dit Anthony. «On se couche à neuf heures, on n'avait pas fait ça depuis longtemps», ajoute Shirley avant que son époux intervienne: «Attention, n'allez pas tirer de fausses conclusions: il fait trop froid pour qu'on puisse bouger...»

Hier midi, les Lasorsa ont songé à s'en aller dans l'un des centres d'hébergement aménagés en quatrième vitesse à l'intention des sinistrés, mais ils se sont ravisés. Anthony a coupé encore un peu de bois, et ils resteront au moins jusqu'à aujourd'hui. «C'est la nature, on n'y peut rien, mais on commence à en avoir jusque-là», dit-il.

Le domicile des Lasorsa est situé au cœur d'une zone où le simple fait de se balader coupe le souffle, sans parler du risque permanent de recevoir une bonne branche bien givrée en pleine poire. C'est que Saint-Lambert compte probablement plus d'arbres au mètre carré que toute autre ville du Québec.

Le décor en est à la fois un de désolation et, curieusement, de féerie (quel horrible cliché, mais y a-t-il un autre mot?). On se croirait sur une autre planète. Tout est gris, gris, gris à perte de vue, le ciel est gris, la neige est grise, les arbres, recroquevillés à tel point qu'ils ont des allures de sculptures, sont enveloppés d'un halo gris finement ciselé. À voir le sol encombé, on se demande quel esprit tordu a eu l'idée d'un pareil massacre à la scie.

Et il n'y a pas que les branches. Dans les rues, en voiture, on passe littéralement sur des fils électriques que, de loin en loin, des employés municipaux s'affairent à écarter du



Anthony Lasorsa nettoie son terrain jonché de branches cassées. De vieux érables risquent d'en mourir.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

chemin. Le travail n'arrête pas, pour un qu'on enlève il y en a deux qui tombent; bien mince espoir, en après-midi la pluie verglaçante semble vouloir se transformer en grésil. «C'est moins pire», soupire sans trop y croire un préposé.

Au centre-ville, quantité de commerces sont fermés. Dans des quartiers entiers, les seules heures qu'on peut apercevoir s'accompagnent du ronron d'une génératrice. Dans les rues, à part les camions de pompiers, de Bell, d'Hydro, il y a quelques passants — dans les rues, car les trottoirs ont fait place au sous-bois. Des passants dont quelques-uns sont munis d'appareils photo et de caméscopes: quand on racontera tout ça aux petits-enfants, il faudra des preuves solides pour qu'ils nous croient.

«B 12.» Au centre d'hébergement aménagé dans les locaux du collège Champlain, on a organisé un petit bingo pour les personnes âgées. Quarante-deux d'entre eux ont dû être évacués mardi matin de la résidence Carrefour Victoria et la plupart — ceux qui n'ont pas de proches qui n'habitent pas trop loin et qui ont du courant — y sont encore. Hier, on les a accompagnés à leur domicile pour récupérer des vêtements, et ils font preuve d'une patience surprenante, dit André Robitaille, président de la Croix-Rou-

ge de Saint-Lambert et responsable du centre. Le moral est bon: «Ils savent qu'ils retrouveront toutes leurs choses intactes. Ce n'est pas comme un incendie dans lequel on a tout perdu.»

Il y a 200 places au collège Champlain — qui, soit dit en passant, n'avait même pas d'électricité lorsqu'on a commencé à accueillir les sinistrés —, 60 personnes peuvent être logées à l'hôtel Ramada, et hier, on a ouvert un nouveau refuge au Centre culturel de Saint-Lambert. Pour les personnes âgées, dont plusieurs sont malades, des médecins et infirmières sont au poste. Une quarantaine de bénévoles chaque jour, surtout des collègues en congé, mettent aussi la main à la pâte. «Un bel exemple de solidarité», dit André Robitaille.

Parmi les pensionnaires, Denise Messier et sa mère Simone, qui souffre d'arthrose et sortait pour la première fois de chez elle depuis deux ans. La perspective de passer la nuit dans un dortoir à huit ou dix occupants ne l'enchantait pas, mais elle n'a pas perdu pour autant son sens de l'humour. «Je ne pensais pas retourner à l'école dans ma vie», dit-elle. Quant à Denise, elle tient à parler des bénévoles. «Dites que ce sont des gens bien accommodants», prévient-elle.

Ainsi va la vie compliquée, en attendant le retour à celle de tous les jours.

De l'hébergement, svp!

Des dizaines de centres accueillent la population sinistrée

CAROLINE MONTPÉTI
LE DEVOIR

Les centres d'hébergement d'urgence mis à la disposition des personnes sinistrées n'ont pas cessé de se multiplier hier dans la grande région de Montréal et dans l'Outaouais, tandis que la tempête de verglas continuait de souffler sur la population de la vallée de Saint-Laurent.

Dans la région de Montréal, une centaine de centres accueillent les citoyens touchés par les pannes d'électricité et, par conséquent, par des problèmes de chauffage. De nouvelles adresses s'ajoutaient également d'heure en heure. Dans l'Outaouais, ce sont 25 centres d'hébergement qui se sont ouverts au public.

Si cette forme d'hébergement est une de dernier recours, après le refuge auprès de la famille et chez les amis, elle est de plus en plus sollicitée par les sinistrés à mesure que la tempête s'étire.

À Chambly, les demandes d'hébergement sont passées de 65 le premier soir de panne à quelque 500 hier en cours de journée.

Cette croissance est due d'une part à l'afflux des sinistrés des pannes d'électricité plus récentes et d'autre part à celui des sinistrés qui n'en peuvent plus de demeurer chez eux après avoir passé plusieurs jours sans chauffage et sans courant électrique.

À Saint-Hyacinthe, trois centres d'hébergement étaient hier à la disposition du millier de sinistrés ayant présenté des demandes de refuge, et on considérait la situation «sous contrôle».

«Nous offrons un soutien physique et moral», disait Nicole Franck, responsable des communications pour la Ville de Saint-Hyacinthe. Dans cette municipalité, les réfugiés du verglas ont

également accès à une nourriture fournie par la cafétéria de la polyvalente, par l'hôpital ou par des particuliers. Saint-Hyacinthe écopait hier d'une panne complète d'alimentation. Et si les problèmes d'approvisionnement en nourriture ne se faisaient pas encore sentir hier au cours de l'après-midi, ils pourraient survenir au cours des prochains jours.

À Châteauguay, la municipalité s'est vue dans l'obligation d'ouvrir un deuxième refuge pour sinistrés, le premier, celui de l'école Willibroad, s'étant rempli à pleine capacité durant la journée d'hier. La municipalité n'a pas exclu la possibilité d'ouvrir un troisième refuge dans les prochains jours. 8000 abonnés d'Hydro-Québec sont laissés sans électricité dans cette municipalité de 42 000 habitants.

À la Ville de Montréal, huit centres d'hébergement comptant plus de 2000 lits étaient ouverts hier et on s'apprête à en fournir autant des centres de jour à la population.

Dans l'ensemble du Québec, ce sont 6000 lits qui étaient à la disposition des citoyens dans la nuit de mercredi à hier, soutenait hier Jacinthe Lacroix, porte-parole de la Sécurité civile du Québec. Ceux-ci n'étaient occupés que dans un proportion de 25 % mais on s'attendait encore à une rudescence de la demande la nuit



À l'école Champlain de Saint-Lambert, on jouait du bingo pour passer le temps.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

dernière. La Croix-Rouge, qui supervise les opérations, a par ailleurs en réserve 10 000 lits supplémentaires, disponibles sur demande des municipalités.

À l'Université de Montréal, où les cours ont été annulés hier en cours de journée, des locaux et quelque 300 places d'hébergement ont été offerts aux étudiants, professeurs et employés sinistrés ainsi qu'à leurs familles.

«Malgré la suspension des cours, des étudiants sont venus se réchauffer à l'université au cours de la journée», rappelait Raymond Carboneau, porte-parole de l'Université de Montréal dans ce dossier.

L'ensemble des municipalités s'attend à se faire rembourser la totalité de la note par le gouvernement du Québec, bien que les modalités de remboursement ne soient pas encore établies.

EN BREF

Plus d'accès aux parcs à Montréal

En raison des blessures graves que peut causer la chute des branches, la Ville de Montréal interdit, à partir de maintenant, l'accès à tous les parcs de la métropole. Cette directive s'appliquera tant que la situation n'aura pas été rétablie.

Fermeture du MBAM

Les conditions météorologiques imposent la fermeture des bureaux ainsi que des salles d'exposition du Musée des beaux-arts de Montréal à compter du jeudi 8 janvier 13h jusqu'au samedi 10 janvier 13h. La clientèle intéressée par une visite au Musée après 13h samedi prochain devra téléphoner au (514) 285-1600 afin de s'assurer que la situation qui prévaut actuellement permettra la réouverture du Musée.

Congé à l'université

L'Université de Montréal annonce la cessation complète de ses activités jusqu'au lundi 12 janvier, 7h. L'accès aux locaux est possible en cas de nécessité en s'adressant aux régies d'immeubles. L'Université rappelle qu'elle met à la disposition des membres de sa communauté et de leurs familles un centre d'hébergement installé au CEPsum (2100, boul. Édouard-Montpetit). Pour de plus amples renseignements, composez le numéro 343-2050. À l'Université McGill, les bureaux et les bibliothèques sont fermés et les cours sont suspendus jusqu'à lundi prochain, 7h. Le Centre sportif demeure cependant ouvert. En collaboration avec l'Association des étudiants, l'Université met à la disposition de son personnel, des étudiants et de leurs familles un centre d'hébergement d'urgence, au centre des étudiants, 3480, rue McTavish. Les gens sont priés d'apporter, si possible, leurs sacs de couchage et des couvertures. Un service alimentaire est disponible sur les lieux. Pour information: 398-6758. L'Université de Sherbrooke suspend aussi, jusqu'à lundi matin, les activités pédagogiques qui devaient se dérouler au Centre de Longueuil et au Centre de Granby.

N'abusons pas du 911

Le Centre d'urgence 911 de la CUM demande à la population de l'île de n'utiliser ce numéro que pour signaler des situations où la vie, la santé ou la sécurité des citoyens est en danger. La direction du Centre tient à faire savoir aux citoyens que le grand nombre de chutes de branches d'arbres sur les fils électriques que connaît actuellement la région de Montréal est parfaitement connu des services publics et que tout est fait pour remédier à la situation. Plusieurs citoyens utilisent le 911 pour signaler des ennuis liés à des pannes de courant ou autres, ce qui engorge inutilement les lignes téléphoniques et relègue au second plan des appels plus urgents.

Ordures: service au ralenti

La Ville de Montréal avise la population que la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables risque d'être perturbée en raison des conditions climatiques difficiles que nous connaissons. Ces collectes auront tout de même lieu, dans la mesure du possible, dans les rues et les artères où les camions-tasseurs peuvent circuler normalement et en toute sécurité, sans nuire aux opérations d'urgence mises en place dans la métropole.

L'impôt fermé

Revenu Canada désire aviser la population et ses employés que les bureaux des Services fiscaux de la région métropolitaine de Montréal (Montréal, Laval et Montérégie) de même que celui de l'Outaouais sont fermés jusqu'au lundi 12 janvier. Par ailleurs, les services essentiels des douanes sont assurés.

Succursales de la BNC fermées

En raison des pannes d'électricité, plusieurs succursales de la Banque Nationale du Canada sont fermées dans les régions du Québec les plus affectées par la mauvaise température. La Banque Nationale recommande à ses clients de communiquer avec le service TELNAT pour vérifier si leur succursale de service habituelle est ouverte avant de s'y rendre. Les représentants de TELNAT pourront également fournir l'adresse du point de service ouvert le plus près. Le numéro de téléphone à composer pour la région de Montréal est le 394-5555. Le numéro à composer pour l'extérieur de Montréal est le 1-888-TELNAT-1.



Jouissez du plaisir de la perfection.

En 1910, Rolex a fabriqué une montre si petite qu'elle pouvait être portée au poignet. Portant une attention rigoureuse à chaque détail, Rolex a forgé une norme de qualité et d'excellence. Aujourd'hui, la précision détaillée de chaque montre Rolex continue d'inspirer le plaisir de la perfection.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATEJUST

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

LE QUÉBEC DANS LE VERGLAS

Les assureurs n'ont même plus le temps de faire leurs comptes...

... mais ça va coûter des millions

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Il faudra encore plusieurs jours avant que les assureurs ne soient en mesure de quantifier avec exactitude les dommages causés par la pluie verglaçante. Tout ce que l'on sait pour l'instant, c'est que la somme des déboires se conjuguera en millions et non en milliers de dollars.

Pour ce qui est du nombre de demandes d'indemnités déposées auprès des différents assureurs, là également, il est impossible d'en communiquer le total. Ainsi que l'a précisé Claude Lapointe, du Bureau d'assurance du Canada (BAC), «les assureurs sont tellement occupés à répondre aux urgences qu'ils n'ont pas eu le temps de faire un inventaire des dommages».

Toujours est-il que les dommages causés par les chutes de branches, lorsque ce n'étaient pas des troncs d'arbres, dépassent de loin, en nombre évidemment, les autres types de dommages comme, par exemple, les inondations.

Lorsque la chute d'une branche ou d'un tronc provoque des dégâts au toit de votre demeure ou à celle de votre voisin, le contrat de base qui vous lie à votre assureur couvre l'étendue des problèmes. Si une branche ou un tronc d'arbre s'affaisse sur votre véhicule, les dommages seront couverts selon la franchise, a expliqué M. Lapointe.

Autre cas de figure: évacuation du logement. Si on vous ordonne d'évacuer votre demeure, l'assurance couvrira les coûts de subsistance, soit les frais de repas et d'hébergement, si votre police est une police dite de formule étendue ou formule tous risques. Et ce, pour une période pouvant aller jusqu'à quinze jours.

Pour ce qui est de la perte des aliments disposés dans le congélateur, tous les contrats de base prévoient un remboursement pouvant aller jusqu'à 1000 \$ si prouve est faite que l'interruption est d'origine externe.

Si l'y a bris d'appareils électriques dans la foulée d'une surcharge énergétique lors du rebranchement de courant, les compagnies ne remboursent pas, à moins que cette surcharge cause un incendie ou une explosion.

Supposons maintenant que la panne d'électricité se poursuive encore plusieurs jours et que la température baisse, baisse, baisse, jusqu'à provoquer un bris des conduits d'eau. L'assurance couvrira les coûts s'il est prouvé que les lieux ont été inoccupés pendant quatre jours.

Cela étant, le porte-parole du BAC suggère aux gens de couper l'entrée principale d'eau et d'ouvrir tous les robinets. Bref, de faire le vide. Autre conseil, laissez un mince filet d'eau s'écouler constamment dans les divers lavabos. À ce propos, M. Lapointe a précisé qu'il fallait faire preuve de vigilance à partir du moment où la température extérieure atteint les 3 ou 4 °C. Lorsqu'il fait zéro dehors, il n'y a guère de danger que les tuyaux éclatent.

Encore une fois, il est conseillé de communiquer avec son courtier d'assurances.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les branches qui tombent, les fils dangereux et le verglas dans les vitres... il n'est pas facile de circuler en auto dans les zones sinistrées.

Deux hôpitaux en situation précaire

Les urgences sont débordées dans la région de Montréal

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Si les hôpitaux de la métropole s'en tirent avec l'engorgement de quelques urgences, la situation demeure précaire en Montérégie, notamment à l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe et à l'hôpital général de Granby, où l'on fonctionne depuis hier à l'aide de génératrices.

La panne qui frappe de plein fouet la Montérégie n'épargne pas les hôpitaux, et dans le secteur de la Yamaska, c'est à l'aide de génératrices qu'on a dû répondre hier aux besoins de santé de la population.

Depuis plus de 24 heures, l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe maintient au minimum ses activités à l'aide de deux génératrices, qui ont d'ailleurs donné la frousse à tout le personnel durant quelques minutes mercredi soir.

«Tout le monde est sur le qui-vive. On a eu un black-out total dans l'hôpital pendant 30 secondes. Des patients des soins intensifs branchés sur des respirateurs ont dû être ventilés à la main par notre personnel», a raconté hier le Dr Gilles Brien, directeur des services professionnels et hospitaliers de cet hôpital, où l'urgence ne dérogait pas depuis trois jours. Environ dix patients y sont toujours branchés à des respirateurs à l'unité des soins intensifs.

L'hôpital n'assure que les services essentiels et toutes les chirurgies électives et les rendez-vous aux cliniques externes ont été suspendus. L'alimentation électrique de dernier recours suffit à peine à faire fonctionner les appareils médicaux et le bloc opératoire de l'urgence, où le chauffage et l'éclairage sont à leur minimum.

L'hôpital Honoré-Mercier a dû rouvrir 20 lits hier et 10 avant-hier. Au plus fort de la crise, quelque 55 patients, surtout des personnes âgées affectées de problèmes cardiaques et respiratoires, s'entassaient à l'urgence. «On est complètement saturés. Nous avons dû obtenir la permission de rappler des infirmières et du personnel

qui étaient partis à la retraite pour répondre à la demande», a insisté le Dr Brien.

Seules les opérations urgentes, dont une césarienne, ont été réalisées hier. Certains appareils, dont le CT-Scan, n'étaient pas fonctionnels. Le pavillon Hôtel-Dieu a accueilli hier 230 personnes âgées transférées de centres d'hébergement privés d'électricité et 88 patients psychiatriques provenant de familles d'accueil ou d'appartements supervisés. Hier soir, des médecins et du personnel ont été hébergés à l'hôpital pour assurer une pleine disponibilité.

La situation était tout aussi précaire à l'hôpital général de Granby, alimenté depuis hier matin par une seule génératrice et où l'on n'entrevoit pas de reprise du courant avant ce soir. Si la situation est sous contrôle à l'urgence, on faisait face à des délais importants pour traiter des fractures en raison de l'accès limité aux services de radiologie.

Chaos à Charles-Lemoyne

Une panne totale a aussi frappé durant trois heures l'hôpital Charles-Lemoyne, où la situation à l'urgence est chaotique depuis lundi. «Ca fait 48 heures que nous appliquons les mesures d'urgence. Il n'y a pas de relâche dans les ambulances. Tous les services non urgents sont annulés», a dit hier Jean Lafontaine, porte-parole de cet hôpital où 42 patients sont allités à l'urgence. L'essentielle de l'engorgement découle de l'impossibilité de donner congé à des patients, trop malades pour être retournés dans un foyer sans électricité ou dans des refuges communautaires municipaux.

«Il ne faudrait pas que ça dure. Plusieurs de nos employés travaillent 16 heures par jour, et une dizaine de spécialistes, que l'on ne peut joindre ni par téléphone ni par téléavertisseur, doivent coucher sur place», a précisé le Dr Bruno Lussier, coordonnateur de l'urgence.

À Montréal, la situation était moins catastrophique, hormis aux hôpitaux Maisonneuve-Rosemont, Sacré-Cœur

et Lakeshore, où les urgences demeurent engorgées avec respectivement 73, 61 et 59 patients sur civière. L'hôpital Lakeshore, privé d'électricité pendant près de 12 heures, a aussi dû recourir à une génératrice jusqu'à 11h30 hier matin. L'hôpital a traité une quinzaine de cas d'intoxication liés à des systèmes de chauffage d'appoint et plusieurs patients affectés de problèmes respiratoires. «Nous avons dû aménager 15 civières dans la salle du conseil d'administration. Nous pressions les gens de ne pas se rendre à l'urgence, à moins d'être très malades», a dit hier le directeur de cet hôpital, Gilles Lanteigne.

Sur l'île de Montréal, le nombre d'ambulances d'urgence-santé sur la route, qui a réalisé 15 % de plus de transports hier, avec 400 déplacements, a été augmenté. Info-Santé a aussi noté 20 % de plus d'appels dans les CLSC. Par ailleurs, quelque 320 personnes nécessitant des appareils médicaux électriques, tels des concentrateurs d'oxygène, ont été relocalisées avec l'aide des CLSC dans différents centres d'hébergement à travers la métropole. Sur la rive sud, 27 résidents du centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Prairie, évacués tôt hier en raison d'un problème de génératrice, ont pu réintégrer cette résidence.

Des hôpitaux, dont ceux de Lakeshore et de Saint-Mary's, ont par ailleurs ouvert les portes de leur cafétéria à la population privée d'électricité, qui peut y casser la croûte aux heures de repas.

Petit vent de panique sur Montréal

RDI a lancé la rumeur d'un black-out complet sur la métropole

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La nature est déchaînée, les médias sont sur la brèche, et comme si ce n'était pas assez, RDI a causé un vent de panique, hier à Montréal, en annonçant que l'île de Montréal allait vivre un black-out complet à 15h.

À 13h, le Réseau de l'information, qui offre une couverture intensive des événements autour de la tempête de verglas, annonçait qu'à 15h, le courant allait être coupé partout à Montréal pour permettre à Hydro-Québec de rééquilibrer le réseau.

Cette nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre. Selon les témoignages recueillis hier par plusieurs journalistes du Devoir, en moins de 15 minutes, des édifices à bureaux du centre-ville de Montréal se vidaient de leurs travailleurs, les CLSC étaient débordés d'appels, particulièrement de personnes âgées inquiètes, et dans certains magasins, des consommateurs créaient des files d'attente pour s'approvisionner en chandelles. Un train de banlieue a été pris d'assaut à 14h30. Le standard téléphonique d'Hydro-Québec est passé près de sauter devant l'engorgement des appels.

Petit problème: Hydro-Québec soutient n'avoir jamais envisagé une telle hypothèse et a immédiatement émis un communiqué sur les fils de presse pour rectifier le tir.

RDI a dû revenir sur son information vers 14h, et lors de la diffusion d'une conférence de presse conjointe avec le porte-parole de la Sécurité civile sur les ondes mêmes de RDI, un représentant d'Hydro-Québec a laissé tomber qu'«on essaie de réalimenter les clients, pas de créer des pannes».

«Ca été une erreur de sortir ça à 13h, nous avions un ensemble d'éléments, mais nous avons commencé à douter», avouait en fin d'après-midi le porte-parole officiel de RDI, Robert Nadeau.

Il semble que l'information de RDI provenait du service d'ingénierie de Radio-Canada, et on peut présumer, sans pouvoir le prouver pour le moment, que quelqu'un à Hydro-Québec avait peut-être joint les ingénieurs de Radio-Canada pour vérifier les procédures dans l'hypothèse où il faudrait procéder à du délestage, les médias électroniques étant placés assez haut dans la liste des services essentiels à Hydro-Québec.

En ces heures folles où une partie du Québec est plongée dans le noir et la désolation, ce dérapage illustre quand même l'impact prodigieux de RDI... et la responsabilité qui lui échoit quand il s'agit de diffuser une information d'importance.

Tous les médias sont à l'écoute d'une situation grave, et on souhaite surtout qu'ils ne paniquent pas. Or,



Malgré les nombreuses pannes, Hydro n'a jamais envisagé de black-out à Montréal.

mercredi soir au Téléjournal, on craignait presque que Bernard Derome ne soit plus capable de parler. Installé dans la noirceur à Notre-Dame-de-Grâce, dehors sous le verglas qui tombait, arborant un chapeau inusité, Bernard Derome a ouvert Le Téléjournal d'un ton gravissime.

Surdramatisation? Le président d'Hydro-Québec était en direct, il ne cachait pas que la situation était grave, que les jours qui viennent seront difficiles, il donnait l'heure juste avec sobriété mais franchise, mais le présentateur-vedette de Radio-Canada sentait le besoin d'en remettre: «Vous avez entendu? C'est grave, c'est très grave, le pire est à venir».

Ce sont les joies du direct. Plus moyen de cacher son énervement.

Mais soyons justes: depuis 48 heures, tous les médias électroniques font un intense travail d'information, offrant émissions spéciales sur émissions spéciales, assorties de conseils en tout genre, s'assurant que les mesures d'urgence sont bien mises en place, s'installant dans les refuges pour les citoyens sans électricité, nous racontant de multiples témoignages de solidarité humaine.

Le paradoxe vient de ce qu'une bonne partie du Québec n'a même pas accès à ces images. Malgré toutes nos belles émissions électroniques, personne n'a inventé la télévision à piles...

La radio essentielle

C'est pourquoi, pour des centaines de milliers de citoyens depuis mardi, le lieu véritable de rassemblement demeure la radio. La radio négligée, toujours moins flamboyante que la télévision, mais cette radio si essentielle qui retrouve cette semaine toute sa puissance, véritable cordon ombilical qui relie les citoyens grelottants dans le noir, la radio qui ouvre ses ondes à toutes les expressions individuelles. Mercredi soir, hier toute la journée, sur les ondes de la radio de Radio-Canada, mais aussi de CKAC et des autres stations, les citoyens appelaient, racontaient leurs histoires, partageant leurs expériences avec les

Conseillers en décoration
Magasins de pièces de plomberie
Consultation gratuite des As-Plombiers

30 salles de bain en démonstration
Faut voir...

la boutique de plomberie
DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél: 473-8492 • Internet: www.decor25.com

Comment faire beaucoup pour mon enfant de 0 à 5 ans

Lucille Bouffard
avec la collaboration de Marie Poirier

128 pages, 8,95 \$

Vous êtes parent et vous désirez donner à votre enfant tout ce dont il a besoin pour qu'il se développe harmonieusement. Cependant, votre réalité se résume à une course folle contre la montre. Vous avez tant à faire et vous disposez de si peu de temps. Comment conjuguer votre rôle de parent et les besoins de votre enfant sans vous essouffier ni vous surcharger de travail?

Une solution consiste à exploiter, au profit de votre enfant, les gestes de tous les jours et à intégrer votre petit, lorsque possible, à vos activités quotidiennes. Que ce soit en faisant la lessive ou le marché, vous découvrirez les trésors que recèlent ces activités journalières et vous apprendrez à les exploiter pour le bien-être de votre enfant. Elles deviendront une source de plaisir et de créativité pour vous deux.

LES ÉDITIONS LA PENSÉE Inc.

4243, rue Beaubien Est, bureau 1
Montréal (Québec) H1T 1S5
Téléphone: (514) 593-1144
Sans frais: 1 800 667-5442
Télécopieur: (514) 593-6380
Adresse Internet: http://www.lidex.qc.ca

JURÉ MALGRÉ SOI

Le Petit Manuel à l'intention des jurés et aspirants jurés

128 pages • 14,50 \$

Denise Laganière

Si la justice a le bras long, elle n'est pas aussi bavarde qu'on pourrait le croire. Mon expérience à titre de jurée m'a permis en effet de constater que si les jurés reçoivent l'information dont ils ont besoin pour accomplir leur tâche, ils n'ont en revanche à peu près aucune donnée sur la façon dont se déroule un procès.

C'est pour combler cette lacune et tenter de répondre aux interrogations bien légitimes des jurés et aspirants jurés que j'ai entrepris la rédaction de *Juré malgré soi*, un guide pratique et accessible.

Siège social:
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet:
http://www.guerin-editeur.qc.ca

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs et intervient en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
9057-6885 Québec inc. RESTO BAR ENTRE NOUS 1886, rue Centre Montréal (Québec) H3K 1H9 Dossier: 170-803	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	1886, rue Centre Montréal (Québec) H3K 1H9
Giuseppe Rubino, Tommaso Furino BAR 2179, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2B 1J9 Dossier: 199-414	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	2179, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2B 1J9
2529-7383 Québec inc. AU JARDIN DU BOULEVARD RESTO BAR 3105, boul. Dagenais Ouest Laval (Québec) H7P 1T8	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	3105, boul. Dagenais Ouest Laval (Québec) H7P 1T8
9045-3622 Québec inc. AU BARACCA 5312, boul. Lévesque Laval (Québec) H7C 1N1 Dossier: 237-420	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	5312, boul. Lévesque Laval (Québec) H7C 1N1
9049-6803 Québec inc. BAR VEGAS 2104, rue de Salaberry Montréal (Québec) H3M 1K7 Dossier: 307-140	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	2104, rue de Salaberry Montréal (Québec) H3M 1K7
2790637 Canada inc. JILLYS 6900, boul. Décarie, Local 115 et 115A Montréal (Québec) H3X 2T8 Dossier: 962-399	2 Licences d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo et 115A Montréal (Québec) H3X 2T8 Dossier: 962-399	6900, boul. Décarie, Local 115 et 115A Montréal (Québec) H3X 2T8
Bouffard, André BISTRO CHEZ BO-BI-NO 9100, boul. Mille-iles Laval (Québec) H7A 4C6 Dossier: 1021-799	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	9100, boul. Mille-iles Laval (Québec) H7A 4C6
Technologie Casabec inc. RESTO BAR P.P. EL SABROSON 6584, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C6 Dossier: 1118-546	1 Licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	6584, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C6
Rubino, Giuseppe CASSE CROÛTE INTERNATIONAL ENR 4880, rue Charrieri Montréal-Nord (Québec) H1G 2Y7 Dossier: 1157-841	1 licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo	4880, rue Charrieri Montréal-Nord (Québec) H1G 2Y7

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

Pourquoi acheter en France ce qu'on fait si bien au Québec?

- 1500 verbes de plus que les autres guides
- 130 modèles faciles à utiliser
- usage des prépositions
- grammaire des verbes
- fréquence d'emploi des verbes
- aucune exception

12,95 \$

Les verbes logiques
André Dugas et Hubert Manseau
248 pages

Les Éditions LOGIQUES

Distribution exclusive: LOGISQUE 1225, rue de Condo Montréal (Québec) H3K 2E4
Tél.: 933-2225 Fax: 933-2182 logique@cam.org http://www.logique.com

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

ADISQ

Conseiller(ère) en relations de travail

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), qui regroupe les producteurs québécois indépendants de disques, de spectacles et de vidéo, est à la recherche d'un(e) conseiller(ère) pour se joindre à son équipe de relations de travail.

Sommaire de la fonction

Sous la supervision de la responsable des relations de travail, le ou la conseiller(ère) aura à préparer, négocier et gérer les ententes collectives de travail conclues ou à être conclues, au nom des producteurs de disques, de spectacles et de vidéo, avec les différentes associations d'artistes reconnues. Il ou elle aura également à faire, au nom de l'ADISQ, les représentations nécessaires devant la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs (tribunal administratif).

Exigences

Détentrice d'une licence en droit et membre du Barreau du Québec, la personne doit avoir une expérience d'au moins deux ans en relations de travail et de préférence dans le milieu culturel. La personne devra posséder une parfaite maîtrise du français écrit et oral et une bonne maîtrise de l'anglais écrit et oral.

L'entrée en fonction est prévue pour le 16 février 1998 et les personnes intéressées doivent faire parvenir, au plus tard le 19 janvier 1998, leur curriculum vitae à:

ADISQ
Relations de travail
4200, boul. St-Laurent, bureau 901, Montréal (Québec), H2W 2R2

ATTACHÉ(E) AUX CYCLES SUPÉRIEURS

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, un organisme à but non-lucratif voué à la défense des droits des étudiants de l'Université de Montréal, est à la recherche d'un(e) attaché(e) aux cycles supérieurs.

Tâches:

- Agir à titre de directeur de la revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal (*Dire*);
- Procéder à des recherches et assister les coordonnateurs dans la préparation de dossiers;
- Aider à l'organisation des réunions et assumer la rédaction des procès-verbaux ainsi que d'autres documents officiels.

Qualités requises:

- Avoir un diplôme de deuxième ou de troisième cycles;
- Posséder une excellente maîtrise du français écrit et parlé;
- Avoir de la facilité à travailler en équipe;
- Avoir une grande disponibilité;
- Une expérience dans les médias écrits serait souhaitée;
- Avoir certaines connaissances du milieu universitaire.

Salaires: 25 000 \$

Date limite: Le 23 janvier 1998

Envoyez votre curriculum vitae à:

FAÉCUM
A/S Patrice Allard
3200, Jean Brillant, local B-1265
Montréal (Québec)
H3T 1N8
Télécopieur: 343-7690

RECHERCHISTE-DOCUMENTALISTE

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, un organisme à but non-lucratif voué à la défense des droits des étudiants de l'Université de Montréal, est à la recherche d'un(e) chercheur(e) documentaliste.

Tâches:

- Faire la recension de l'information disponible;
- Mettre sur pied un support documentaire efficace;
- Effectuer des recherches académiques pour le premier cycle et les cycles supérieurs;
- Effectuer des recherches socio-politiques;
- Faire de l'analyse de documents émanant de l'UdeM, des gouvernements et de la FEUQ;
- Assurer une qualité élevée de français dans les documents produits par la Faécum.

Qualités requises:

- Avoir un diplôme de premier cycle;
- Posséder une excellente maîtrise du français écrit et parlé;
- Avoir de la facilité à travailler en équipe;
- Avoir une grande disponibilité;
- Avoir certaines connaissances du milieu universitaire.

Salaires: 23 000 \$ ou plus selon la formation et l'expérience.

Date limite: Le 23 janvier 1998

Envoyez votre curriculum vitae à:

FAÉCUM
A/S Patrice Allard
3200, Jean Brillant
Montréal, Québec, local B-1265
H3T 1N8
Télécopieur: 343-7690

Doyenne ou doyen

Faculté d'éducation physique et sportive

Mise en candidature

Un comité de mise en candidature a été constitué, selon les Statuts de l'Université, en vue de la nomination d'une doyenne ou d'un doyen de la Faculté d'éducation physique et sportive.

Le Comité invite toute personne ou tout organisme intéressés à faire des recommandations, commentaires ou suggestions relativement à cette nomination à les présenter par écrit ou en audience, en s'adressant à :

Monsieur Pierre Demers, secrétaire
Comité de mise en candidature
Faculté d'éducation physique et sportive
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000 poste 2724

Réception des candidatures

Les personnes intéressées à présenter leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae détaillé au secrétaire du comité.

La date limite pour demander une audience, soumettre une intervention écrite ou encore pour poser sa candidature est fixée au 6 février 1998.

L'Université de Sherbrooke respecte le principe de l'équité en matière d'emploi.

L'Université de Sherbrooke est reconnue pour l'importance qu'elle accorde à la formation pratique et à l'innovation dans l'enseignement et la recherche. Sise au cœur des Cantons de l'Est, elle offre un environnement de qualité exceptionnelle à plus de 20 000 étudiantes et étudiants et aux quelque 3000 membres de son personnel.

UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Artisan majeur du développement de la vie culturelle de la région trifluvienne, le Musée des arts et traditions populaires du Québec s'est récemment donné pour objectif d'attirer un public plus large et diversifié, tout en demeurant fidèle à sa mission.

Relevant du Conseil d'administration du Musée des arts et traditions populaires du Québec, le directeur général a la responsabilité de la gestion des programmes et des ressources de l'organisme ainsi que de l'exécution des décisions du Conseil d'administration et du Comité exécutif. Plus spécifiquement, il aura pour fonctions d'assurer le positionnement de l'organisme et accroître son rayonnement et son leadership, de concevoir et mettre en oeuvre un plan de développement stratégique et de financement, de coordonner l'ensemble des activités et projets de conservation, de diffusion et d'exploitation et les arrimer à la mission d'ensemble du Musée.

Le titulaire recherché est spécialiste en muséologie. Il doit posséder de grandes compétences de leader et de gestionnaire afin de pouvoir diriger une équipe forte et dévouée, des aptitudes sur le plan de la communication avec le public et un sens aigu du marketing. Le directeur général doit disposer d'un important réseau de relations dans les secteurs privé et public, et doit entretenir des liens de travail étroits avec les commanditaires et les agences gouvernementales appropriées.

Les candidats au poste doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus et doivent s'exprimer couramment dans les deux langues officielles. Titulaire d'un diplôme de deuxième cycle dans un des domaines propres à l'institution (histoire, ethnologie, anthropologie, archéologie, sciences humaines, arts et lettres, muséologie), le nouveau directeur général doit posséder une expérience approfondie dans la planification d'expositions dans un musée, en plus d'une expérience pertinente en gestion d'au moins trois ans. Il doit faire preuve d'une grande affinité avec les clientèles du Musée, y compris le grand public, les écoliers, les touristes et les membres du secteur des affaires.

Prière de faire parvenir par écrit votre curriculum vitae en toute confidentialité d'ici le lundi 2 février 1998 au: MUSÉE DES ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES DU QUÉBEC, COMITÉ DE SÉLECTION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL, À L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT PIERRE CLOUATRE, CASE POSTALE 41, TROIS-RIVIÈRES, G9A 5E3.

Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Le parcours
d'une vie...

MUSÉE
DES ARTS
ET TRADITIONS
POPULAIRES
DU QUÉBEC

PROFESSEURE OU PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

Le Département des littératures désire pourvoir un poste en littérature française du XVIII^e siècle.

Description de fonctions

La personne titulaire de ce poste devra :

- Assumer un enseignement en littérature française, notamment du XVIII^e siècle, aux trois cycles;
- Assumer la direction de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat;
- Avoir des activités de recherche reconnues dans le domaine;
- Participer aux activités départementales et universitaires.

Critères de sélection

- Doctorat en littérature française, de préférence du XVIII^e siècle;
- Expérience de l'enseignement de la littérature française, de préférence au niveau universitaire;
- Expérience de recherche en littérature française du XVIII^e siècle, publications ou subventions à l'appui;
- Aptitude à travailler en équipe dans le domaine de la recherche.

Traitement et conditions de travail : selon la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction : 1^{er} août 1998

Faire parvenir sa candidature accompagnée d'un curriculum vitae et de trois lettres de recommandation d'ici le 9 mars 1998 à :

Monsieur Paul-André Bourque, directeur
Département des littératures
Faculté des lettres
Pavillon Charles-De Koninck
Cité universitaire, Québec G1K 7P4

UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des lettres

Département des littératures

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

En vertu de son Programme d'accès à l'égalité, L'Université Laval entend consacrer la moitié de ses postes vacants à l'engagement de femmes. En accord avec les exigences du ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyens et citoyennes canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

www.ulaval.ca

VICE-RECTEUR OU VICE-RECTRICE À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

CONCOURS

L'Université du Québec à Hull (UQAH) sollicite des candidatures au poste de vice-recteur ou vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche. Il est prévu que le nouveau titulaire entre en fonction le 1er juin 1998.

Située sur la rive québécoise de la rivière des Outaouais, au cœur de la région de la capitale canadienne, l'UQAH est une jeune université qui entame un programme ambitieux de développement académique dans un contexte difficile. Ce développement doit répondre aux besoins sociaux et économiques de l'une des régions les plus dynamiques au Canada. L'UQAH a le mandat de rendre accessibles les études universitaires, non seulement dans un milieu urbain important, mais également dans une région où la population est dispersée sur un territoire de 33 000 km². Le nouveau titulaire du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche aura à relever des défis particuliers pour jouer un rôle clef dans ce projet d'envergure.

L'UQAH est une des six universités constitutives à vocation générale du réseau de l'Université du Québec, la seule université en réseau au Canada; elle compte plus de 88 000 étudiants. L'Université en Outaouais a une population étudiante de 5 000 personnes et compte quelque 140 postes de professeur. Elle offre quelque cinquante programmes de premier cycle et une quinzaine de programmes d'études de cycles supérieurs dans les domaines de l'administration, de la comptabilité, des relations industrielles, de l'informatique, de l'éducation, de la psychoéducation, du travail social, des sciences infirmières et des arts et lettres. Son budget de fonctionnement se situe autour de 27 millions de dollars.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Poste accessible aux femmes et aux hommes.

Fonction : Le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche assume la responsabilité de promouvoir et d'animer les missions d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité de l'établissement. En outre, il ou elle dirige et coordonne les unités suivantes: le Décanat des études et de la recherche, le Bureau de liaison Université-milieu, le Bureau des études institutionnelles et le Bureau de la gestion académique. De plus, la personne titulaire remplit des fonctions importantes de représentation externe, y compris la participation active à plusieurs instances du réseau de l'Université du Québec.

Exigences : La personne dont la candidature est retenue possède un diplôme de 3^e cycle et une expérience académique qui établit sa crédibilité universitaire. Elle a une bonne expérience de l'administration en milieu universitaire et a fait la preuve de sa capacité d'innovation et de leadership dans le développement de l'enseignement, de la recherche et des relations entre l'université et son milieu.

Envoyer son curriculum vitae au plus tard le 16 février 1998 à l'adresse suivante :

Monsieur Francis R. Whyte, recteur
Université du Québec à Hull
283, boulevard Alexandre-Taché
Case postale 1250, succursale B
Hull (Québec) J8X 3X7

L'Université
en Outaouais

Université
du Québec
à Hull

Collège
Gérald-Godin

DIRECTEUR OU DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Le Collège Gérald-Godin est un collège d'enseignement général et professionnel (cégep) francophone qui dessert l'Ouest-de-l'Île et l'est de Vaudreuil-Soulanges. Situé à Sainte-Geneviève, ce collège ouvrira ses portes en août 1999. Le Collège est dans sa phase de mise en œuvre. Il disposera d'environ 75 membres du personnel enseignant et de 35 membres du personnel non enseignant en vitesse de croisière. Il compte mettre l'accent sur la qualité de son personnel.

Le poste de directeur ou directrice des ressources humaines touche les responsabilités et l'exercice des fonctions de gestion de l'ensemble des programmes, des activités et des ressources ayant trait à la dotation, à l'affectation et au développement des ressources humaines, aux conditions de travail, aux relations avec les membres du personnel et aux relations de travail. Le Collège s'est doté d'une structure administrative légère et d'une organisation du travail flexible : il recherchera donc des personnes polyvalentes et dynamiques. La planification, la dotation des ressources humaines et l'élaboration puis la mise en œuvre des politiques de gestion des ressources humaines constitueront des dossiers prioritaires. De plus, le ou la titulaire du poste sera responsable de certains dossiers relatifs aux affaires corporatives et juridiques.

Le Collège Gérald-Godin a un projet éducatif engageant axé sur l'apprentissage et le développement des compétences. Pour mettre en œuvre ce projet éducatif, le Collège compte innover en matière de gestion des études, des pratiques d'enseignement et dans son organisation pédagogique. Le Collège compte aussi mettre sur pied des politiques et des pratiques novatrices en matière de gestion des ressources humaines : la direction mettra l'accent sur la gestion des relations avec les membres du personnel, encouragera le travail d'équipe et s'assurera du développement des compétences nécessaires à la réalisation du projet éducatif. Le traitement associé à ce poste C-1 varie entre 48 701 \$ et 64 596 \$. Il exige un diplôme universitaire de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié dans le domaine des ressources humaines ou des relations de travail, une expérience pertinente d'au moins cinq ans, de préférence dans le milieu collégial, et une maîtrise éprouvée de la langue française. Ce poste requiert une connaissance des principales dispositions législatives, des règlements et des conditions de travail régissant les collèges et leur personnel, ainsi qu'une adhésion au projet pédagogique du Collège. Le Collège recherche une personne novatrice, capable de travailler en équipe, au fait des nouvelles tendances en matière de gestion des ressources humaines et capable de soutenir la réalisation de sa mission.

Le mandat donné sera de trois à cinq ans, renouvelable.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre faisant valoir votre candidature pour ce poste avant 17 h, le lundi 19 janvier 1998, à l'adresse suivante :

Concours de directeur, directrice des ressources humaines
COLLÈGE GÉRALD-GODIN
2915, boul. Saint-Charles, bureau 105
Kirkland (Québec) H9H 3B5
Télécopieur : (514) 694-0455
Courriel : college.gerald-godin@sympatico.ca

Le Collège Gérald-Godin pratique une politique d'égalité d'accès en emploi. Seules les personnes retenues pour l'entrevue de sélection recevront une réponse. Les bureaux du Collège sont ouverts de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 16 h le vendredi.

Le cégep, une présence essentielle

LES ACTUALITÉS

M^{gr} Turcotte fait son mea-culpa

Il maintient que c'est au peuple de décider de son avenir

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

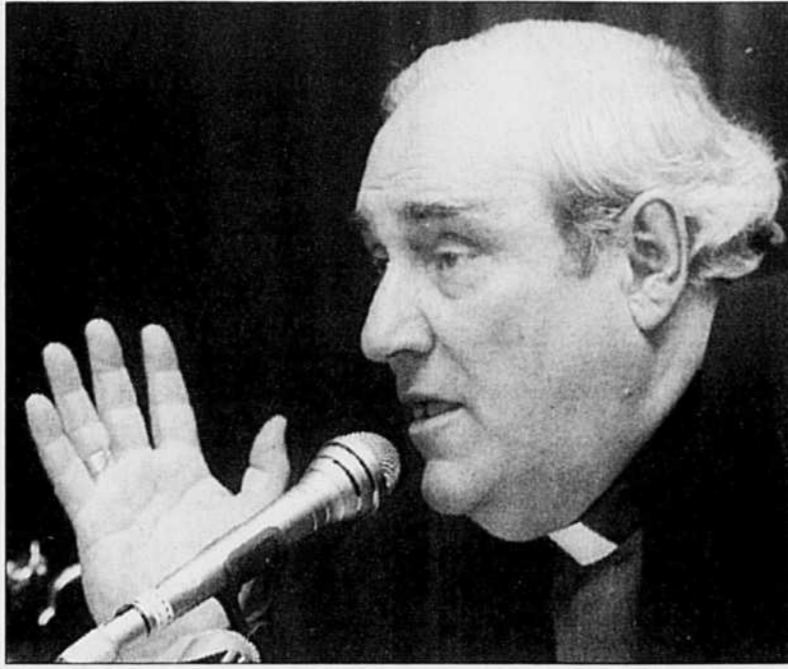
Le cardinal Jean-Claude Turcotte fait son mea-culpa. «Mes propos ont manqué de prudence et ne furent pas exprimés avec la modération requise.»

En laissant entendre qu'il remettait en question la légitimité de la Cour suprême dans la cause sur la légalité d'une éventuelle déclaration unilatérale d'indépendance du Québec, en créant l'impression qu'il prenait position dans le débat constitutionnel, l'archevêque de Montréal a provoqué une levée de boucliers au sein de son diocèse. Il a reçu des centaines de lettres de fidèles catholiques anglophones. Il regrette de les avoir ainsi indisposés. Il reconnaît avoir glissé sur «une pelure de banane».

En conférence de presse, hier, M^{gr} Turcotte a néanmoins réitéré sa conviction qu'un jugement de la Cour suprême ne réglerait pas le problème. «La crainte que je partage avec d'autres demeure simplement que le recours à ce moyen, dont je reconnais la respectabilité et la légitimité, ne serve qu'à durcir des positions déjà exacerbées.»

Sur le droit à l'autodétermination, sa position n'a pas non plus changé. Il ne doute pas un seul instant que c'est à «la population du Québec» qu'il revient de décider de son avenir politique. En cela, il ne fait que réitérer sa solidarité avec les déclarations faites par les évêques du Québec au cours des 20 dernières années. «Je suis très solidaire avec la déclaration qu'ont déjà faite les évêques. C'est qu'en finale, ça reste toujours au peuple à décider de son avenir.»

Dans l'entrevue qu'il a accordée au Devoir et qui a été publiée le 29 décembre, le cardinal s'était exprimé sans retenue. Voici la transcription d'un extrait de cet entretien: «La Cour



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Tout en reconnaissant s'être «embarqué» dans un sujet dont il n'aurait pas dû parler, le cardinal Turcotte n'en maintient pas moins que, sur le fond, sa déclaration est conforme avec celles qu'ont faites les évêques depuis les 20 dernières années.

suprême dira ce qu'elle voudra. Même si elle dit qu'on n'a pas le droit de le faire, si le peuple décide de le faire, c'est le peuple qui est souverain. Je suis un démocrate. S'ils veulent s'amuser à se brancher là-dessus en Cour suprême, ils peuvent bien le faire, mais si la majorité le décide, je ne vois pas comment un ordre de la Cour suprême pourrait empêcher le peuple de le faire. C'est au peuple de décider et non pas à la Cour suprême de nous dire si on a, ou pas, le droit de décider.»

À l'invitation d'un journaliste, M^{gr} Turcotte a confirmé l'exactitude des

propos qui lui ont été attribués. «Je ne reproche pas à M. O'Neill ce qu'il a fait, il a bien fait son métier, il a rapporté des choses. Je ne dis pas qu'il a rapporté des choses fausses, ce n'est pas vrai. C'est vrai que j'ai dit cela, mais les gens l'ont repris et sorti du contexte. Ce n'est pas de sa faute, ce n'est pas de la mienne. C'est vrai que je n'aurais pas dû le dire. C'est difficile à un moment donné de préciser ou tu peux ou ne peux pas aller, surtout dans des débats «touchy». Je me suis embarqué dans un sujet dont je n'aurais pas dû parler.»

Etonné par l'impact médiatique de

l'entrevue, accusé par des fédéralistes de s'être converti à la cause souverainiste, le cardinal a compris qu'il avait plongé l'Église dans l'embarras. Fustigé dans tous les médias anglophones, il n'a pas davantage apprécié que des ténors souverainistes s'empressent de récupérer ses propos pour enrichir leur arsenal. «C'est comme un viol de pensée.»

Récupération d'une part et pressions insoutenables d'autre part, Jean-Claude Turcotte a sifflé la fin de la récréation et convoqué la presse pour couper court aux interprétations. Il a voulu qu'il soit bien clair qu'il n'est ni un tenant du NON, ni un militant du OUI. «Comme pasteur de l'Église de Montréal et comme homme public, je tiens à affirmer clairement que mon intention n'a jamais été et ne sera jamais de soutenir l'une ou l'autre position politique concernant l'avenir de la Confédération canadienne en général ou du Québec en particulier.»

Dans sa mise au point d'hier, le cardinal s'est limité à parler de la «population du Québec», ne faisant plus référence du tout à la notion de peuple, un terme qu'il estime «piégé», considérant la portée et la signification qu'y donnent les anglophones. Mais la démesure de la réaction de la communauté anglophone à son intervention l'amène à se demander s'il n'est pas «marqué» parce qu'il est un Québécois francophone.

Des regrets qu'il a exprimés, il ne faudrait pas conclure que l'archevêque de Montréal a pris la résolution de ne plus intervenir dans les débats de société. «Je reconnais qu'il ne revient pas aux responsables de l'Église de dicter leurs choix aux citoyens. Mais, dans notre contexte, j'estime que l'ensemble du débat peut bénéficier de l'éclairage des valeurs évangéliques.»

Nouveau juge à la Cour suprême du Canada

L'avocat torontois Ian Binnie remplacera Sopinka

Le renvoi fédéral sur une déclaration unilatérale d'indépendance sera entendu comme prévu

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

La nomination hier d'un nouveau juge à la Cour suprême du Canada permettra au tribunal d'entendre à la mi-février, comme prévu, le renvoi fédéral sur la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

Le juge en chef Antonio Lamer a mis fin aux spéculations hier après que le premier ministre Jean Chrétien eut annoncé le choix de l'avocat torontois Ian Binnie pour remplacer le juge John Sopinka, décédé prématurément en novembre.

M. Lamer a déjà indiqué qu'il voulait que le renvoi soit entendu au cours de la semaine du 16 février mais par neuf juges, ce qui est maintenant possible. Dans un bref communiqué émis hier, le juge Lamer a confirmé la date de l'audience et précisé que son nouveau collègue entrerait en fonction le 26 janvier.

Ce renvoi sera un véritable baptême du feu pour le nouveau juge. Avocat émérite, membre du cabinet McCarthy, Tétraud et de sept barreaux différents, il a toutefois l'expérience des affaires constitutionnelles, ayant agi entre autres comme conseiller auprès du comité mixte du Sénat et de la Chambre sur l'Accord du lac Meech.

Comme M. Sopinka, M. Binnie accède au plus haut tribunal du pays sans avoir fait un détour par une cour inférieure, ce qui aurait influencé sa sélection. «Une des raisons [qui ont conduit au choix de M. Binnie], c'est que celui qui a quitté malheureusement la cour dernièrement était un avocat qui était venu directement de la pratique privée à la Cour suprême. Il y a beaucoup de gens qui ont observé que cela avait été utile à la cour», a dit M. Chrétien pour expliquer son choix.

Ian Binnie a été sous-ministre adjoint au ministère de la Justice, à Ottawa, entre 1982 et 1986, a été conseiller juridique pour le Canada dans l'affaire de la délimitation maritime entre la France et le Canada. Il a une longue expérience en droit administratif, civil, constitutionnel et commercial.

M^{gr} Binnie s'est fait remarquer dans

de nombreuses causes touchant la liberté de la presse. Il a défendu Radio-Canada à plusieurs reprises et réussi à contrer une injonction qui voulait lui interdire la diffusion des *Garçons de Saint-Vincent*, une dramatique relatant les agressions commises contre des pensionnaires de l'orphelinat Mount-Cashel, à Terre-Neuve.

Il était, dit-on, le seul avocat à figurer sur la courte liste de candidats. Tous les autres étaient juges, dont ceux qui faisaient l'objet des rumeurs les plus vives, les juges à la Cour d'appel de l'Ontario Rosalie Abella et John Laskin.

La candidature de Mme Abella avait suscité un lobbying inhabituel des milieux féministes qui espéraient voir une troisième femme accéder à la plus haute cour du pays. M. Chrétien a refusé de se laisser entraîner sur ce terrain. «Nous avions dit que nous nommerions la personne qui répondait aux besoins de la cour dans les circonstances», a-t-il dit.

Le premier ministre a aussi tenté de contrer la rumeur voulant que le choix de M. Binnie signifie qu'on réserve la prochaine nomination à la juge ontarienne Louise Arbour. «Ce sera le meilleur candidat disponible qui sera choisi, et si c'est une femme, tant mieux. Mais nous ne faisons pas notre choix en fonction du sexe, de la langue, de la race ou de la religion», a-t-il insisté.

Âgée de 50 ans, Mme Arbour siège à la Cour d'appel de l'Ontario depuis 1990. Elle agit actuellement comme procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, un mandat de trois ans qu'elle a entamé il y a environ 12 mois et que le ministère des Affaires étrangères voudrait la voir compléter. Sa chance pourrait venir à ce moment puisque le juge Peter Cory, issu du Barreau ontarien, doit prendre sa retraite d'ici trois ans.

L'arrivée de M. Binnie aura un effet certain sur l'équilibre qui prévaut au sein de la cour. Depuis quelques années, elle connaît un nombre élevé de décisions partagées, en particulier au sujet des droits des accusés. Or le juge Sopinka faisait partie d'un groupe de cinq juges généralement favorables à la protection des droits des accusés.

Enquête Sondagem sur les pères décrocheurs de la famille

Les pères à la fois victimes et coupables

Le système judiciaire est-il équitable pour les deux parents ou davantage pour les mères ?

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Les pères décrocheurs ne portent pas seuls l'odieux d'avoir abandonné la famille après la rupture du couple. Ils sont autant à plaindre qu'à blâmer.

En d'autres termes, la majorité des Québécois (53,4 %) estime que les pères absents sont à la fois «victimes et coupables» du fait que tant d'enfants sont privés de la présence de leurs parents.

L'enquête d'opinion publique menée par la maison Sondagem auprès de 1026 Québécois pour le compte de Télé-Québec et du Devoir indique même qu'ils sont plus nombreux à le absoudre qu'à les condamner: 23,7 % les voient comme des «victimes» alors que 22,9 % les jugent «coupables».

De ce sondage, réalisé le 28 novembre au 3 décembre, se dégage par ailleurs un consensus très clair en ce qui a trait aux conséquences qui découlent de ce drame social. Quelles sont les personnes

qui souffrent le plus de l'absence du père? À cette question, 59,2 % ont répondu «les enfants», 2,2 % ont dit «le père», 1,9 % ont identifié la mère et 36,7 % ont déclaré qu'au bout du compte, les enfants, le père et la mère payaient tous trois le prix de la dislocation de la cellule familiale.

Cette expression du sentiment populaire n'a rien d'étonnant et est relativement invariable, quels que soient l'âge des répondants, la langue, le sexe, la scolarité ou la région de résidence. Il était néanmoins prévisible que les femmes soient plus nombreuses que les hommes (26 % contre 18 %) à conclure que les pères décrocheurs sont davantage les coupables que les victimes de ces drames familiaux.

Dans toutes les sociétés occidentales, y compris au Québec, le nombre de divorces est en incessante croissance. Dans la moitié des cas, des enfants sont impliqués et doivent en subir les conséquences. Les deux tiers poursuivront alors leur vie auprès de leur mère.

Quant aux pères, les relevés statistiques démon-

trèrent que la majorité d'entre eux continuent d'assurer une présence auprès de leurs enfants. Dans une forte proportion également, ils finissent par abdiquer leurs responsabilités. Graduellement, ils espacent les visites, d'hebdomadaires à mensuelles, pour finalement rompre complètement leurs relations avec la famille.

Le phénomène du père décrocheur a inspiré des masses d'études sociologiques qui ont permis à ce jour de mettre en lumière un certain nombre de tendances lourdes. Quelles en sont les causes? On a souvent évoqué l'irresponsabilité des pères. Mais une question revient maintenant avec plus d'insistance: le système judiciaire est-il équitable pour les deux parents ou davantage pour les mères?

Les résultats de ce sondage ainsi que ces données recueillies par l'équipe de recherche de l'émission *Droit de parole* serviront d'amorce à l'animatrice Françoise Guénette qui débatera de ce sujet ce soir avec des pères décrocheurs, des mères célibataires, des enfants et des intervenants familiaux.

EN BREF

Les coups volent bas à l'enquête sur la SQ

(PC) Les avocats des officiers supérieurs de la Sûreté du Québec et de l'ex-directeur Serge Barbeau travaillent d'arrache-pied depuis deux jours à miner la crédibilité de Bernard Arsenault, un des trois policiers à l'origine de la mise en place de la commission d'enquête Poitras sur la SQ. Après avoir laissé entendre que M. Arsenault avait perdu la responsabilité d'assurer la sécurité de Robert Bourassa à la suite d'un problème de comptes de dépenses qu'il aurait eu en 1976, le procureur des officiers de la SQ, M^{gr} Daniel Rochefort, a tenté

hier de déposer un document devant relater ce qui s'était passé il y a 22 ans. Le président de la commission, Lawrence Poitras, s'est cependant opposé au dépôt de ce document écrit au cours des dernières heures par un supérieur de M. Arsenault, dans les années 70, Kenneth Hill, dans lequel ce dernier raconte les circonstances ayant entouré le retrait de la fonction exercée par M. Arsenault auprès de M. Bourassa. Le président Poitras a demandé à M^{gr} Rochefort de plutôt fournir la preuve positive, «si elle existe», susceptible de soutenir son affirmation voulant que M. Arsenault a été retiré de ses fonctions en raison de problèmes avec ses comptes de dépenses.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

UNIVERSITÉ D'OTTAWA: Département de sociologie



Deux postes de professeur(e)s régulier(ère)s menant à la permanence à partir du 1er juillet 1998 (sujet à approbation budgétaire). Tâches d'enseignement et de recherche.

Le département en plus d'offrir un enseignement varié à près de 800 étudiant(e)s de 1er cycle orientés ses programmes de recherches de 2e cycle principalement autour des questions du développement, de la sociologie politique, des groupes minoritaires et des rapports sociaux de sexe.

Exigences: Doctorat, expérience d'enseignement, publications, bilinguisme actif.

Veuillez faire parvenir avant le 27 février 1998 votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation et d'une publication. Trois lettres de recommandation doivent être envoyées directement à:

Ann Denis, Directrice,
Département de sociologie,
Université d'Ottawa,
550 rue Cumberland, C.P. 450, Succ. A,
Ottawa, Ontario, K1N 6N5.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyen(ne)s canadien(ne)s et aux résident(e)s permanent(e)s. L'Université d'Ottawa applique le principe d'équité en matière d'emploi. Le département encourage les femmes et les membres des communautés minoritaires à présenter leur candidature.

Pour réservation
publicitaire,
composez
985-3316
ou
1-800-363-0305
télécopieur
985-3390

Carrières
Professions

M

MUSÉE DES BEAUX-ARTS
DE MONTRÉAL

DIRECTRICE OU DIRECTEUR

Fondé en 1860, le Musée des Beaux-Arts de Montréal est un leader de la muséologie canadienne et québécoise. Il est reconnu, au niveau national et international, pour la richesse de ses collections encyclopédiques, le dynamisme de son programme d'expositions temporaires et l'innovation dont il fait preuve dans ses programmes éducatifs et culturels. Le Musée compte parmi les plus fréquentés au pays et joue un rôle moteur dans le développement économique et touristique de Montréal.

Relevant du conseil d'administration du Musée, la directrice ou le directeur sera responsable de la planification, de l'organisation et du contrôle de l'ensemble des activités du Musée, y compris celles de sa Fondation.

La personne idéale compte sur une solide réputation, ainsi que sur un réseau national et international dans le domaine muséal et culturel. Il ou elle est reconnu(e) pour son esprit visionnaire et innovateur, ses compétences de gestionnaire et ses talents de communicateur(trice). Il ou elle possède l'envergure, l'initiative et l'érudition nécessaires à la direction et à la motivation de professionnels créatifs, hautement scolarisés et engagés. Le ou la titulaire saura promouvoir la mission et les objectifs du Musée auprès de ses membres et du grand public, ainsi qu'auprès des collectionneurs, des donateurs, des artistes et du milieu des affaires. De plus, il ou elle saura continuer à bâtir à partir des réalisations exceptionnelles du Musée en ce qui touche le taux de fréquentation, la production, les expositions, les revenus autogérés et l'équilibre budgétaire.

Gestionnaire de musée ayant à son actif des réalisations significatives, cette personne a administré avec succès un musée d'art, une importante division muséale ou des organismes culturels. Un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle dans une discipline appropriée, ou son équivalent, est exigé, de même qu'une parfaite connaissance du français et de l'anglais.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 2 février 1998, par la poste ou par télécopieur, à M^{me} Manon Vennat, Spencer Stuart & Associés (Canada) Ltée, 1981, avenue McGill College, bureau 1430, Montréal (Québec) H3A 2Y1. Télécopieur : (514) 288-4626; courriel : mvennat@spencerstuart.com

L'Université de Moncton, fondée en 1963, est une université de langue française. Elle regroupe trois constituantes situées dans les principales régions françaises du Nouveau-Brunswick, soit à Edmundston, à Moncton et à Shippagan.

L'Université sollicite des candidatures pour le poste suivant :

Vice-rectrice ou vice-recteur

Administration et ressources humaines

Fonctions :

Vous relèverez directement de la rectrice ou du recteur, et votre autorité s'étendra aux trois constituantes de l'Université. Vous serez responsable des services financiers et administratifs essentiels au soutien des programmes d'études et, entre autres, du système de comptabilité et de vérification, ainsi que de la préparation et du contrôle du budget. De plus, vous recommanderez et mettrez en œuvre les politiques approuvées touchant les finances ainsi que les services administratifs et auxiliaires. Vous superviserez toute nouvelle construction ou tout projet de rénovation et d'entretien des bâtiments et terrains de l'Université. Par ailleurs, vous prendrez aussi en charge l'administration, la coordination, la planification et le perfectionnement des ressources humaines, tout comme la négociation et l'application des conventions collectives ainsi que des avantages sociaux. Vous favoriserez les relations harmonieuses au sein de l'Université par une gestion équitable des ressources humaines, encouragerez la qualité et la formation continue du personnel et assurerez le recrutement. Enfin, vous siégeriez au Conseil des gouverneurs et au Sénat académique avec droit de parole, et serez membre d'office de tout conseil et comité de votre secteur. Vous conseillerez la rectrice ou le recteur concernant l'administration de l'Université et recommanderez aux autorités de l'établissement l'approbation des règlements et directives relevant des domaines sous votre responsabilité.

Exigences :

Titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième cycle ou de l'équivalent dans une discipline liée aux fonctions du poste, vous possédez de sept à dix années d'expérience à un poste de cadre supérieur, de préférence dans le milieu universitaire. Vous maîtrisez la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Enfin, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de la langue anglaise.

Entrée en fonction :

Il s'agit d'un mandat régulier de cinq ans, renouvelable, débutant le 1^{er} mai 1998.

Veuillez faire parvenir, au plus tard le 30 janvier 1998, un curriculum vitae détaillé, un dossier professionnel complet ainsi que le nom et l'adresse de trois personnes pour références à M. Jean-Bernard Robichaud, recteur, Université de Moncton, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9. Télécopieur : (506) 858-4538; courriel : recteur@umoncton.ca

UNIVERSITÉ
DE MONCTON

Un accent
sur le savoir

Ce poste est offert également aux femmes et aux hommes. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce concours s'adresse aux citoyennes et citoyens canadiens ainsi qu'aux résidentes et résidents permanents seulement.

Un avis concernant votre service téléphonique

La tempête de verglas a touché certaines lignes téléphoniques et, chez vous, le service est ou sera peut-être interrompu. Soyez assurés que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour rétablir la situation au fur et à mesure que les conditions nous le permettront.

Merci de votre compréhension.



Donner, ça donne tellement...

Quand vous donnez à Centraide, vous donnez à plus de 230 organismes communautaires de votre milieu, répartis sur tout le territoire du Grand Montréal. Vous les aidez concrètement à combattre l'extrême pauvreté, la maladie, l'isolement, les souffrances psychologiques, la violence familiale... Quand vous donnez à Centraide, vous donnez à 500 000 êtres humains qui espèrent tout simplement vivre mieux.

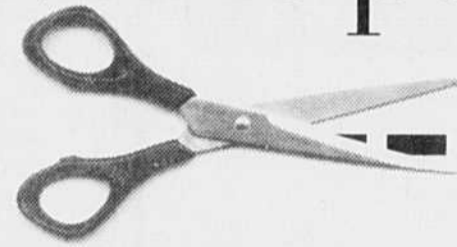


Centraide
du Grand Montréal

Je donne, je change

Merci aux amis de Centraide qui ont assumé les coûts de cette annonce.

Pour retrouver votre ligne, suivez le pointillé.



laissez-passer gratuit

ENEZ ESSAYER NOS INSTALLATIONS !
JUSQU'AU 31 JANVIER 1998

Nom

Prénom

Adresse

Tél.



Plus de vie
à la vie

Après les Fêtes,
retrouvez votre
ligne au YMCA.
Venez comme
vous êtes !

Machines
à la fine pointe.

Aucun frais initiaux
à l'inscription !
Remboursement
en cas d'abandon.

YMCA Centre-ville
1450, rue Stanley
Montréal
Tél. : 849-8393

YMCA St-Laurent
1745, boul. Décarie
St-Laurent
Tél. : 747-9801

YMCA Notre-Dame-de-Grâce
4335, avenue Hampton
Montréal
Tél. : 486-7315

YMCA Hochelaga-Maisonneuve
4567, rue Hochelaga
Montréal
Tél. : 255-4651

YMCA Westmount
4585, rue Sherbrooke o.
Westmount
Tél. : 931-8046

YMCA du Parc
5550, avenue du Parc
Montréal
Tél. : 271-9622

YMCA Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque o.
Montréal
Tél. : 845-4277

YMCA West-Island
230, boul. Brunswick
Pointe-Claire
Tél. : 630-9622

Un laissez-passer par personne et pour une journée pendant cette période. Accès au vestiaire général.
Apportez une carte d'identité avec photo et un cadenas. L'activité physique est l'un
des programmes communautaires du YMCA dont la mission est de donner plus de vie à la vie.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Tiraillement au sujet du financement

Davie met en veilleuse les travaux sur le Spirit of Columbus

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Le financement gouvernemental faisant toujours l'objet de tiraillements entre Ottawa et Québec, Industries Davie a annoncé la suspension des travaux de remise en forme de la gigantesque plate-forme brésilienne Spirit of Columbus. Une centaine de travailleurs ne seront pas rappelés à compter de ce soir.

«Jusqu'à maintenant, nous considérons avoir fait plus que notre part dans ce projet d'envergure, étant les seuls à subir l'impact du retard de la confirmation», a soutenu le président et chef de la direction de Industries Davie, Arthur Gélinas. Le montant engagé par l'entreprise, reprenant le chantier MIL Davie, n'a pas été précisé. La porte-parole de l'entreprise, Marie-Claire Ouellet, a tout simplement parlé de plusieurs millions.

Cette décision de suspendre les travaux sur la plate-forme brésilienne coûtera l'emploi à une centaine de personnes. Ces travailleurs ont reçu

l'avis qu'ils ne seront pas rappelés à compter de ce soir et ce, jusqu'à nouvel ordre. «Nous espérons que cette période d'arrêt des travaux sera la plus brève possible. Compte tenu des efforts consentis, nous gardons espoir d'obtenir une réponse rapidement», a renchéri M. Gélinas.

Bénédiction attendue

Conclu l'an dernier entre le gouvernement du Québec et la pétrolière brésilienne Petrobras, ce contrat de 126 millions attend toujours la bénédiction de la Société d'expansion des exportations, Ottawa et Québec se renvoyant la balle quant au partage des risques que chaque gouvernement entend absorber dans l'aventure. Cette plate-forme est arrivée dans le port de Québec le 30 août dernier.

Ce travail devait fournir de l'emploi à 400 travailleurs pendant 18 mois et servir de fer de lance au chantier moribond MIL Davie, puisque des contrats portant sur trois autres plate-formes devaient suivre.

Achat de Teleport Communications

Retour en force d'AT&T dans la téléphonie locale

New York (AP) — AT&T fait un retour en force dans la téléphonie locale. Le conseil d'administration du géant américain des télécommunications interurbaines a donné son aval, hier, à une transaction conduisant à l'achat de Teleport Communications pour 11,3 milliards versés en actions.

Teleport offre la téléphonie locale dans 28 États américains. Cette acquisition, approuvée par les conseils

d'administrations des deux parties, permettra à AT&T de s'implanter sérieusement dans le marché local de plusieurs grandes agglomérations urbaines, dont New York et Los Angeles. AT&T pourra utiliser 65 réseaux locaux appartenant à Teleport afin de mener une lutte contre les géantes de la téléphonie régionale aux États-Unis. Teleport offre des services téléphoniques locaux essentiellement à une clientèle d'affaires.

Bourses asiatiques

La tourmente n'a pas de cesse

Les parquets nord-américains sont entraînés dans le sillage

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

La tourmente sur les places boursières asiatiques n'a pas eu de cesse, hier, et a entraîné dans son sillage les parquets nord-américains.

La Bourse de Hong-Kong a terminé en baisse de 3 % hier, atteignant son plus bas niveau depuis deux ans, et Wall Street a essuyé une perte de 1,26 %, l'indice Dow Jones clôturant à 7802 points après avoir cédé 99 points. Au Canada, l'indice XXM de la Bourse de Montréal a reculé de 56 points pour s'établir à 3327 points, tandis qu'à la Bourse de Toronto, on observait la même tendance, l'indice TSE 300 régressant de 100 points pour fermer à 6490 points.

A New York, ce sont les titres des sociétés pétrolières et des banques qui ont mené le mouvement baissier

en raison des inquiétudes persistantes quant aux résultats trimestriels des sociétés américaines et le nouvel accès de faiblesse des marchés asiatiques, notent les analystes.

Les valeurs bancaires continuent à souffrir des incertitudes liées à la crise asiatique, tandis qu'une réunion sur le rééchelonnement de la dette coréenne s'est terminée sans qu'un accord soit conclu. Dans le secteur pétrolier, les observateurs s'attendent à une baisse des revenus de l'industrie à la faveur de la chute des cours du pétrole, déprimés par l'abondance de l'offre et le temps particulièrement doux qui prévaut dans le Nord-Est américain.

Effondrement en Indonésie

Sur le marché des changes, la monnaie indonésienne s'est effondrée hier, la roupie perdant 23 % de sa va-

leur dans cette seule journée. La devise japonaise a toutefois limité les pertes, ne cédant que 1,1 yen par rapport à la veille pour fermer, hier, à 132,70 yens face au dollar américain. A Washington, le ministre japonais du Plan, Koji Omi, a indiqué que les États-Unis et le Japon s'étaient mis d'accord pour coopérer sur le marché des changes afin de soutenir le yen contre le dollar américain. Lundi, la devise japonaise était tombée sous la barre des 134 yens pour un dollar américain, son plus bas niveau depuis avril 1992.

La devise canadienne, qui avait lourdement trébuché mardi en perdant 42 centimes, a écoppé hier, mais de 10 centimes seulement, pour clôturer à 69,88 ¢ US. Elle se retrouve à huit centimes de plus seulement de son niveau atteint mardi.

Avec l'Agence France-Presse

Prévisions de la Banque TD

La hausse des taux ne sera pas nuisible

PRESSE CANADIENNE

Toronto — L'année 1998 devrait être marquée par une nouvelle période de croissance, selon les prévisions des experts de la Banque TD.

Les économistes de la Banque TD attribuent la bonne performance de l'économie canadienne à sa structure solide et au fait que les consommateurs dépensent beaucoup. Ils s'attendent au cours des prochains mois à de faibles hausses des taux d'intérêt à court terme, alors que la Banque du Canada soutient le dollar, jugé trop faible.

Ils prévoient également que les retombées de la crise des marchés financiers asiatiques et les pressions sur le dollar vont ralentir l'expansion économique qui devrait normalement avoir lieu en 1998. L'an dernier, en comparaison, l'économie avait connu une croissance de près de 4 %. L'an dernier aura été «la meilleure année de la décennie pour le Canada, avec un bon taux de croissance de l'emploi, de bas taux d'intérêt et une hausse des dépenses effectuées par les consommateurs et les entreprises», a résumé Ruth Getter, économiste en chef à la Banque TD. «Malheureusement, la situation rencontrée en Asie vers la fin de l'année a jeté une ombre sur le portrait.»

Aussi, selon les prévisions de la banque, l'économie canadienne va croître de 3 à 3,5 % cette année, soit sensiblement la même prédiction que d'autres économistes ont fait antérieurement. Quant au dollar, il devrait reprendre de la vigueur et atteindre environ 72 ¢ US d'ici la fin de l'année. Hier, le dollar s'échangeait à 69,80 ¢ US, en baisse par rapport à la veille, alors qu'il atteignait presque 70 ¢.

La Banque du Canada a haussé les taux d'intérêt à quatre reprises l'an dernier, en vue de soutenir un dollar jugé trop faible. Les taux d'intérêt à court terme, qui ont connu une hausse de 125 points en 1997, vont probablement connaître une nouvelle hausse de un demi-point à un point de pourcentage d'ici l'été, ce qui entraînera une augmentation des coûts associés aux prêts hypothécaires.

Tempête de verglas

Les érablières sont sérieusement affectées

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Les érablières du Québec sont durement affectées par le verglas. Selon un survol sommaire effectué par la Fédération des acériculteurs, environ 30 % des érables à sucre auraient été touchés, ce qui voudrait dire une diminution de sept à huit millions d'entailles, le printemps prochain, sur un total de 25 millions.

Pour l'heure, cela représente un impact financier de dix millions de dollars, en comptant les arbres brisés et les dégâts causés aux équipements, notamment aux tubulures qui, dans de nombreuses érablières, demeurent installées en permanence. Les observateurs pensent que le coût des dommages pourrait doubler si le verglas se prolongeait pendant une autre journée.

Les principales régions affectées sont celles de Saint-Hyacinthe, des Basses-Laurentides, du sud-ouest de la région montréalaise et même jusqu'à une partie de la Beauce. À l'Union des producteurs agricoles, on souligne qu'il n'y a aucun programme d'aide gouvernemen-

tal établi pour les 8195 producteurs de sirop d'érable au Québec.

Satisfaisant, en général

Par ailleurs, il semble que la situation générale dans le monde agricole soit à ce jour satisfaisante. La plupart des producteurs, que ce soit dans le lait, le porc, la volaille ou les œufs, possèdent des génératrices qui sont alimentées par la force motrice des tracteurs de ferme. Le système fonctionne tant et aussi longtemps qu'il y a du pétrole pour faire tourner le moteur. Du côté des propriétaires de forêts privées et des pomiculteurs, il semble que le verglas n'ait pas causé trop de dommages. Les pommiers ont l'habitude de porter de nombreuses pommes, et ils sont en outre entretenus pour éviter justement l'affaissement des branches.

Cette tempête de verglas, constate-t-on dans l'édition de cette semaine de La Terre de chez nous, l'organe officiel de l'UPA, arrive presque un an jour pour jour avec la tempête qui avait eu lieu le 5 janvier 1997 et qui avait causé la perte d'un million d'entailles dans les érablières dans le sud-ouest du Québec.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

120
LAURENTIDES

STE-ADELE. Châleux cottage 3 c.c. + 1 c.c., garage, terrain exceptionnel, ruisseau. Prox. services. 115.000\$ sans agent. 270-0403

130
MAISONS DE CAMPAGNE

ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE (Charlevoix). Très grande maison ancestrale face au fleuve, foyer en pierre. Poss. commerciale. Anciennement "La Perdriole". (418)635-2333, (514)272-6098.

132
CHALET

STONEHAM, face aux pentes de ski. Chalet suisse, 3 c.c., foyer. Eval. mun. 90.000\$. Vente rapide 75.000\$ (418) 848-6447

140
PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

VIEUX-LONGUEUIL
Cherchons maison détachée
677-8046

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

PARC LAFONTAINE
1595, rue Rachel Est
Penthouse
5 1/2
Immeuble tranquille
Terrasse
INFORMATIONS
522-5651

175
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

LANAUDIÈRE. maison de ferme ancienne, 3 c.c., cuisine d'été, très grand boisé privé, paisible. 550\$/mois. (514)934-5389

176
CHALET À LOUER

AUBAINE. Superbe chalet, tr. propre, près centre ski, Ste-Lucie-des-Laurentides, lac privé. Couche 14 pers., foyer, TV, vidéo, 2 s.b., lav.-séch. Janv.-mai. Location: sem./fin sem./mois. (514)663-6050, (514)828-0860

185
CHAMBRES ET PENSIONS

DANS grand loft, meublé ou non, lav./séch., pers. tranquille, n.l., centre-ville. 524-8985

192
ON DEMANDE À LOUER

COUPLE retraité cherche CONDO LUXUEUX 3 C.C. nord ou est de Montréal ou Laval. 441-9318

251
BUREAUX À LOUER

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 1.000 p.c. à 2.000 p.c. 849-5411 ou William 731-8490; 430 Ste-Hélène.

307
LIVRES / DISQUES

A BON PRIX. ACHAT LIVRES. Mit et province. (514)524-6235.

445
GARDERIES GARDIEN(N)E

RECHERCHONS pour garçon de 12 mois, une gardienne dispo. maintenant, non-fum., avec exp. A plein temps. Abitibi. 362-9667

176
CHALET À LOUER

LANAUDIÈRE. maison de ferme ancienne, 3 c.c., cuisine d'été, très grand boisé privé, paisible. 550\$/mois. (514)934-5389

176
CHALET À LOUER

AUBAINE. Superbe chalet, tr. propre, près centre ski, Ste-Lucie-des-Laurentides, lac privé. Couche 14 pers., foyer, TV, vidéo, 2 s.b., lav.-séch. Janv.-mai. Location: sem./fin sem./mois. (514)663-6050, (514)828-0860

185
CHAMBRES ET PENSIONS

DANS grand loft, meublé ou non, lav./séch., pers. tranquille, n.l., centre-ville. 524-8985

192
ON DEMANDE À LOUER

COUPLE retraité cherche CONDO LUXUEUX 3 C.C. nord ou est de Montréal ou Laval. 441-9318

251
BUREAUX À LOUER

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 1.000 p.c. à 2.000 p.c. 849-5411 ou William 731-8490; 430 Ste-Hélène.

307
LIVRES / DISQUES

A BON PRIX. ACHAT LIVRES. Mit et province. (514)524-6235.

445
GARDERIES GARDIEN(N)E

RECHERCHONS pour garçon de 12 mois, une gardienne dispo. maintenant, non-fum., avec exp. A plein temps. Abitibi. 362-9667

450
EMPLOIS DIVERS

LE DEVOIR
télémarketing
temps partiel

Le service de la promotion des abonnements du journal Le Devoir recherche des personnes dynamiques, professionnelles et responsables afin d'exécuter, de nos locaux, un travail de sollicitation téléphonique.

Description du travail:
✓ Sollicitation d'abonnements à partir de listes téléphoniques.
✓ Suivi téléphonique auprès de la clientèle du Journal.

Exigences:
✓ Excellente connaissance du Journal Le Devoir.
✓ Aptitudes pour la vente.
✓ Expérience pertinente en télémarketing ou domaines connexes.
✓ Maîtrise de la langue française
✓ Facilité d'expression, bonne diction.

Horaires de travail:
Lundi au jeudi, 17h15-21h15

Remunération:
Salaire de base + commissions

Veillez communiquer avec Evelyn Labonté au 985-3471, du lundi au vendredi, de 14h00 à 16h00, ou faire parvenir votre cv, avant le 9 janvier 98, à l'adresse suivante:

Service des ressources humaines (T0198)
Le Devoir
2050, rue de Bleury, 9e étage
Montréal, (Québec) H3A 3M9
Télécopieur: (514) 985-5967

530
COURS

ANGLAIS INTENSIF. Maîtrise McGill. Session d'hiver 98. Cours personnalisés. Privé, semi-privé. Angli Linga. 849-5484.

575
DÉMÉNAGEMENTS

GILLES JODIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

599
MESSAGES

FEMME JUIVE ADOPTÉE, née à Montréal 7 jan. 46 requiert l'histoire médicale, familial. Fut adoptée par les soins de la Clinique Rabinovitch/Congregation Young Israel. Fax: (504)263-5669

560
ENTRETIEN, RÉNOVATION

ENTREPRENEUR QUALIFIÉ. Renovation générale, entretien + réparations. Claude Lessard. 983-3432.

564
DÉCORATION INTÉRIÈRE

CONSULTANTE avec expérience + références. Plans, colorations, échantillonnage. Isabelle, 654-9611.

575
DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR. Courtois, ponctuel, attentionné. VINCENT SCALLON, 946-9553

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTRÉAL

Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max 0	min -2	max 0	-8/-3	-8/-2

QUÉBEC

Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max -5	min -7	max -5	-13/-5	-14/-3

OTTAWA

Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
max -3	min -7	max -2	-12/-5	-8/0

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
Environnement Canada
La météo à la source

Au rythme des gens
3680, Jeanne Mance
Montréal (Québec) H2K 2K5
Tel.: (514) 952-6225
Ext. de tél. 1-800-471-5000

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

HORIZONTALEMENT

5- Relatif aux différentes zones de la terre. — Don.
6- Urticacée. — Échange.
7- Tom-pouce.
8- Poussier. — Platino.
9- Ferrure. — Lamb-swool — Poisson.
10- Sil. — Répit.
11- Chevrote. — Hardi.
12- Agripaume (plante). — Hors d'usage.
13- Très éloigné dans le passé.
14- Sainte. — Oui. — Agréable.
15- Aluminium. — Pronom indéfini. — Enjambée. — Iridium.
16- Qui concerne une suite ordonnée d'éléments.

VERTICALEMENT

1- Sapas la stabilité.
2- Chancro. — Rival.
3- Enjoué. — Tumeur du système nerveux.
4- Du mathématicien Abel. — En quel lieu?

163
OFFRE À PARTAGER

PIED-A-TERRÉ À MONTRÉAL, prox. métro, dans grand 8 1/2 avec jardin. Occ. du lundi au vendredi. 200\$/mois. 376-6936.

170
HORS-FRONTIÈRES À LOUER

*** PARIS ***
Paisible appart. (2 1/2) tout équipé, très enssoleillé, près Parc Tour Eiffel. Sem. mois. (514) 434-1865.

PARIS-MONTMARTRE
Charmant appartement avec vue magnifique. Tranquille, enssoleillé. Idéal 2-3 pers. sem./mois. 486-0258

ÉCONOMIE

ÉTATS-UNIS

Les prix des producteurs subissent le plus fort recul depuis 11 ans

Les économistes s'accordent cependant à dire qu'il n'y a pas de risque de déflation

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les prix à la production aux États-Unis ont enregistré en 1997 leur plus forte baisse depuis plus de dix ans, ce qui ne paraît pas pour autant indiquer un risque déflationniste, s'accordent à dire des économistes.

Pour eux, il s'agit davantage du signe d'une inflation bien maîtrisée malgré la poursuite d'une expansion soutenue.

Cet indice de prix, qui n'englobe pas les services, a reculé de 0,2 % en décembre comparativement à novembre, a annoncé hier le département du Travail. Pour l'ensemble de 1997, la baisse a été de 1,2 % après une hausse de 2,8 % en 1996. Il s'agit du recul le plus important depuis 1986, année au cours de laquelle les prix à la production avaient diminué de 2,3 %.

Ce recul n'affecte que les produits manufacturés dont la part dans l'activité économique américaine est considérablement plus faible que celle

engendrée désormais par les services, a souligné John Lonski, le principal économiste de Moody's, la firme de notation financière de New York.

C'est ainsi que l'indice des prix à la consommation en novembre (dernier chiffre disponible), qui reflète l'évolution des prix de l'ensemble des biens et services, a augmenté de 0,1 %, soit une hausse de 1,8 % sur un an.

Risque

Il a toutefois noté que la concurrence des importations bon marché en provenance des pays d'Asie du Sud-Est, dont la valeur des devises a fondu avec la crise financière qui frappe cette région, allait exercer une forte pression sur les prix de certains produits aux États-Unis, comme l'électronique par exemple. « Cela représente sans doute un risque pour des industries spécialisées dans la production de certains produits », a-t-il dit, mais « il n'y a pas de danger déflationniste pour l'économie américaine dans son ensemble ».

Dans les services, a ajouté cet expert, le prix continuait d'augmenter de façon normale. Il a ainsi cité les récentes augmentations des prestations de Federal Express et de UPS dans une fourchette de 3 à 4 %.

En outre, a-t-il souligné, les bénéfices des entreprises américaines devraient progresser de plus de 8 % au quatrième trimestre, ce qui « ne correspond rien à la situation des années 30 », quand le krach boursier de 1929 avait entraîné une contraction générale de la valeur des actifs.

Une minorité d'économistes pense que la déflation frappant le Japon combinée aux excès de capacités de production industrielle en Asie peut provoquer une inondation de produits manufacturés et de matières premières sur le marché mondial qui vont entraîner une chute des prix. M. Lonski relève également que cet excès de capacités sera probablement réduit par le nombre important des faillites d'entreprises qui résulteront de la crise financière dans ces pays. Le président de la Réserve fédérale

américaine, Alan Greenspan, avait déjà écarté samedi dernier à Chicago le risque de déflation en soulignant lui aussi que les services n'étaient pas affectés par les effets de la crise asiatique.

Il avait néanmoins assuré que la politique monétaire de la Réserve fédérale était bien armée pour résister à toute éventuelle déflation des prix des biens et des services aux États-Unis.

La crise asiatique

La politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed) sera façonnée en 1998 par l'ampleur de l'impact de la crise financière en Asie sur l'économie américaine, a estimé hier Laurence Meyer, un des gouverneurs de la banque centrale. Selon lui, « les deux grandes inconnues sont l'impact de cette crise sur la fermeté de la demande intérieure américaine et la manière dont les importations bon marché en provenance de cette région pourront contenir l'inflation » aux États-Unis. M. Meyer a indiqué que sans la tourmente asiatique, la vigueur de

l'économie américaine au quatrième trimestre de 1997 « ferait pencher la balance » en faveur d'un resserrement de la politique monétaire de la Fed. Il a également noté que la dimension grandissante des problèmes financiers asiatiques « renforce les probabilités d'un ralentissement spontané de l'économie, introduit dans les délibérations de la Fed le risque récessionniste, jugé auparavant mineur, et crée une force restringant l'inflation ».

Selon lui, l'impact du choc asiatique sur les exportations américaines va amputer la croissance aux États-Unis en 1998 de 0,5 à 0,75 point.

« Cette estimation, a toutefois souligné M. Meyer, est sujette à une importante marge d'erreur puisque la situation continue à évoluer dans la région. » Mais, a-t-il néanmoins estimé, « le ralentissement attendu de l'économie américaine permet de penser que cela pourrait se substituer en partie ou totalement à un resserrement de la politique monétaire de la Fed qui aurait été autrement justifié ».

LES DEVICES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of exchange rates for various countries including Africa, Germany, Saudi Arabia, Australia, Austria, Barbados, Belgium, Bermuda, Brazil, Caribbean, Chile, China, Egypt, Spain, etc.

LE MARCHÉ BOURSIER

COUP D'ŒIL

Summary table for Montreal, Toronto, New York, Dollar, and OR indices with volume, fermé, and var. %.

Table for La Bourse de Montréal showing XXM index and various stock categories like XCB/Bancaire, XCO/Hydrocarbures, etc.

Table for La Bourse de Toronto showing TSE 35, TSE 100, TSE 200, TSE 300, and various industry indices.

Table for La Bourse de Vancouver showing index général and various industry indices.

Table for Le Marché Américain showing 30 Industrielles, 20 Transports, 15 Services publics, etc.

Table for Les plus actifs de Toronto listing companies like TSE 35 INDEX, BARRICK GOLD CP, NOVA CP, etc.

Table for Les plus actifs de Montréal listing companies like CAMBIOR INC, REPAP ENTR INC, MACMILLAN BLOEDEL, etc.

DECISION-PLUS Salon Épargne-Placements 98. Une révolution dans le domaine de l'analyse boursière. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs pour ainsi anticiper dramatiquement votre rendement à la Bourse.

MONTRÉAL

Summary for Montreal: XXM 3327,36 (-56,21)

Table for Montreal with columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Cht., Var.

Table for Montreal listing various stocks like ABL, ADS, ABC, etc.

TORONTO

Summary for Toronto: TSE 300 6490,67 (-99,94)

Table for Toronto with columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Cht., Var.

Table for Toronto listing various stocks like ABL, ADS, ABC, etc.

NEW YORK

Summary for New York: Dow Jones 7802,63 (-99,64)

Table for New York with columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Cht., Var.

Table for New York listing various stocks like ABL, ADS, ABC, etc.

DOLLAR

Summary for Dollar: 1\$ canadien 69,88¢ us (-0,10)

Table for Dollar with columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Cht., Var.

Table for Dollar listing various stocks like ABL, ADS, ABC, etc.

OR

Summary for OR: à New York 281,10\$ us (-2,90)

Table for OR with columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Cht., Var.

Table for OR listing various stocks like ABL, ADS, ABC, etc.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, «a» compagnie jointe à la Bourse de Montréal, «b» action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou d: actions assujetties à des règlements spéciaux; pr: actions privilégiées; r: actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u: unité de capital-action; v: dividende variable; wt ou w: bon de souscription (warrant); z: lotis différent.

Table for Montreal with columns: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, «a» compagnie jointe à la Bourse de Montréal, «b» action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou d: actions assujetties à des règlements spéciaux; pr: actions privilégiées; r: actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u: unité de capital-action; v: dividende variable; wt ou w: bon de souscription (warrant); z: lotis différent.

Table for Montreal with columns: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, «a» compagnie jointe à la Bourse de Montréal, «b» action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou d: actions assujetties à des règlements spéciaux; pr: actions privilégiées; r: actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u: unité de capital-action; v: dividende variable; wt ou w: bon de souscription (warrant); z: lotis différent.

Table for Montreal with columns: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, «a» compagnie jointe à la Bourse de Montréal, «b» action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou d: actions assujetties à des règlements spéciaux; pr: actions privilégiées; r: actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u: unité de capital-action; v: dividende variable; wt ou w: bon de souscription (warrant); z: lotis différent.

Table for Montreal with columns: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, «a» compagnie jointe à la Bourse de Montréal, «b» action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou d: actions assujetties à des règlements spéciaux; pr: actions privilégiées; r: actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u: unité de capital-action; v: dividende variable; wt ou w: bon de souscription (warrant); z: lotis différent.

Table for Montreal with columns: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

IDÉES

Le marché Jean-Talon

Après la catastrophe de la gare, le désastre du marché

Il ne faut pas plus d'achalandage et de véhicules au marché Jean-Talon, il faut plus de marchés Jean-Talon dans les quartiers populaires de Montréal!

LUC LEBLANC

Résident du quartier Villeray à Montréal

Pour la mise en valeur d'un site urbain exceptionnel comme le marché Jean-Talon, nos élus semblent vraiment dotés d'une imagination sans borne pour joindre l'inutile au désagréable et faire en sorte qu'on soit toujours de plus en plus nombreux à déguerpir, au plus sacrant, dans le premier camp retranché d'abris d'autos venu. Pour la promotion et le développement de la qualité de vie dans les quartiers montréalais et pour stopper l'effet «trou-de-beigne» si longtemps décrit, voyez un peu ce qu'ils nous proposent.

En effet, on apprend que la Ville s'apprêterait à passer l'éponge et à «normaliser» la situation des commerçants situés en bordure sud du marché qui, petit à petit, ont annexé illégalement «par l'intérieur» les résidences de la rue Mozart à leurs commerces. Ainsi, sans que rien n'y paraisse en façade, ces résidences sont pour la plupart devenues, au fil du temps, des entrepôts commerciaux.

De plus, ces fautifs seraient doublement récompensés puisqu'on étudie également la possibilité de modifier le règlement de zonage de façon à leur permettre d'avoir façade, enseigne et livraison de marchandises sur la rue Mozart qui était, depuis toujours, une zone principalement résidentielle.

Jusqu'à-là, pas trop de surprises dans la façon de faire de notre administration municipale, puisque cette dernière avait déjà fermé l'œil sur l'occupation illégale des trottoirs publics (dans l'enceinte du marché, côtés sud et nord) qu'exerçaient ces mêmes commerçants. Ce qui a, depuis lors, condamné les piétons à négocier leur avenir de client, à leurs risques et périls, sur le bitume avec les automobiles. Les fins de semaine avec les enfants, les sacs d'épicerie et les klaxons qui hurlent, c'est l'enfer, mais *business as usual*, ici bas, c'est la loi! Les règlements municipaux? Bof...

Comme souvent désastre et ca-

tastrophe vont de pair, l'administration municipale en rajoute en projetant la construction d'un stationnement étagé dans le quadrilatère du marché. La construction serait d'abord d'un étage (dans un premier temps nous dit-on), en comportant des structures portantes permettant l'ajout d'un second, si besoin. Sa surface serait de 4500 m² (ce qui couvre l'ensemble de l'immense surface de stationnement longeant la rue Henri-Julien) et sa hauteur serait de 4,8 mètres. Une horreur architecturale qui viendrait défigurer à jamais ce morceau unique de patrimoine populaire. Encore une fois, développement urbain rime avec automobile.

Pourtant, partout dans le monde on comprend de plus en plus l'urgence de stopper l'envahissement néfaste de l'automobile dans les milieux urbains. Par exemple, dans la livraison de décembre 1997 du *Monde diplomatique*, on apprenait que «de la dissuasion "douce" (pratiquée par les villes de Berne et de Zurich), en passant par le recours au péage urbain, jusqu'à l'interdiction totale de circuler dans les centres (Bologne, Milan...), les villes européennes font, depuis quelques années, assaut d'initiatives pour limiter le trafic automobile et promouvoir les transports collectifs...»

Pourquoi ce qui est vrai ailleurs ne le serait pas ici? Il est évident que

l'augmentation des places de stationnement dans le marché ne fera qu'augmenter le volume de circulation automobile et provoquera inévitablement une dégradation de la qualité de vie dans les quartiers voisins. Pas nécessaire d'être urbaniste pour comprendre ça, non?

Arguer que l'augmentation de la capacité de stationnement du secteur solutionnera les problèmes actuels de circulation, est aussi absurde que proposer à un alcoolique invétéré l'ajout d'un second foie (avec possibilité d'un troisième si cela ne suffit pas...) pour régler son problème de santé. Dans un cas comme dans l'autre, autant le diagnostic est mauvais, autant le traitement est ri-

dicule et pitoyable! Pourtant, contre toute logique, c'est dans cette absurde direction que choisit d'aller notre administration municipale.

Plus de circulation, plus de bruit, plus de poussière, plus d'émissions toxiques, plus d'embouteillages, plus d'horreurs architecturales, plus d'emmerdements de toutes sortes, etc., et on pense sérieusement attirer de futurs résidents à Montréal avec ça? Pourquoi ce qui était, encore hier, une aberration architecturale en face de l'hôtel de ville (rappelons-nous le stationnement étagé de la place Jacques-Cartier), deviendrait aujourd'hui acceptable pour les résidents d'un quartier populaire? Y aurait-il deux lois de l'esthétique à

Montréal? L'une pour les élus, l'autre pour la plèbe?

Pour rendre le site plus attrayant et plus attirant, il n'y a pas cinquante-six solutions, il ne faut pas plus de voitures dans le secteur, il en faut moins!

Incontestablement, si le marché Jean-Talon connaît un tel succès présentement, c'est que celui-ci plaît. De toute évidence, il répond à un besoin qu'ont les Montréalais de se rapprocher des producteurs et à s'éloigner de ces anonymes grandes surfaces des déserts d'asphalte de banlieue. On accourt de partout, particulièrement les week-ends, pour nous le prouver. On préfère la négoce avec plusieurs petits marchands que les gros rabais de club motorisé. Est-il utile de rajouter que pour les gens à faibles revenus, toujours cruellement en augmentation à Montréal, ce choix n'en n'est pas toujours un, et qu'un marché public permet souvent quelques précieuses économies.

Les marchands font une mauvaise lecture et tuent leur providentielle poule aux œufs d'or en ne visant que l'accroissement de la clientèle et la concentration des commerces. La chose risque d'être beaucoup moins intéressante le jour où les petits producteurs auront cédé toute la place à quelques commerçants plus prospères (phénomène qui est malheureusement déjà bien enclenché et contre lequel il faudrait vigoureusement intervenir).

Il y a une leçon toute simple à tirer de cette popularité, et la ville, encore une fois, passe à côté. Il ne faut pas plus d'achalandage et de véhicules au marché Jean-Talon, il faut plus de marchés Jean-Talon dans les quartiers populaires de Montréal! Il faut en développer un, deux ou trois autres et en favoriser l'accès par le transport en commun.

Il faut mettre l'accent et protéger les quelques atouts qui font de la vie urbaine quelque chose de souhaitable, d'enviable. Il faut redonner le goût aux montréalais d'habiter et de vivre leur quartier, leur ville, non pas l'inverse!

P.S.: comme je ne sais plus trop qui s'occupe de l'administration de cette ville, j'ai choisi la diffusion publique pour me faire entendre. En espérant que ce choix trouve plus d'écho chez mes commettants qu'une vaine bouteille dans une machine à vagues à Saint-Sauveur...



La Ville s'apprêterait à normaliser la situation des commerçants du côté sud de la rue Mozart en face du marché Jean-Talon et projeterait la construction d'un stationnement étagé dans le quadrilatère du marché.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La sécession du Québec et la Cour suprême du Canada

Trois techniques pour sortir de l'impasse

JACQUES-YVAN MORIN

Professeur émérite de droit public à l'Université de Montréal

Quatrième texte d'une série de cinq

Le dilemme de la Cour suprême est de taille: comment peut-elle se dégager du filet de la légalité, à laquelle elle doit sa propre existence, pour accéder au minimum de légitimité exigé de part et d'autre dans le conflit qui oppose le Canada au Québec et conserver sa crédibilité aux yeux des autres États occidentaux? À première vue, c'est la quadrature du cercle.

Jusqu'ici, la cour s'est conçue comme la gardienne de la suprématie fédérale. Il n'y a pas longtemps, elle a rappelé à diverses reprises, notamment par la voix du juge LaForest dans les arrêts Morguard et Hunt (1990 et 1993), son souci d'écarter «les règles traditionnelles qui mettent l'accent sur la souveraineté législative des provinces et semblent absolument contraires à l'intention manifeste de la Constitution d'établir un seul et même pays». Sans doute ne pouvait-on attendre d'elle une réaction autre que la contestation du fédéralisme qui déjà se manifestait au Québec. Ce faisant, cependant, elle s'est laissée entraîner dans une spirale qui la mène, avec les autres institutions fédérales, à l'impasse actuelle. Qui eût imaginé, il y a vingt ans, ou même dix, que la cour serait un jour confrontée directement à la question de la sécession du Québec?

La cour peut-elle maintenant, en extrême, changer de logique et se déprendre du système sans en saper les fondements? La voix coïncide par ses propres œuvres et forcée d'opter entre un simulacre de procès équitable, qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences tant au Québec qu'à l'étranger, et une vision nouvelle de la Constitution qui donnerait ouverture à des changements fondamentaux dans les structures politiques du Canada, mais serait presque unanimement reprouvée en milieu anglophone comme étant contraire à la plus élémentaire *political correctness* dictée par la majorité.

Il paraît peu probable que la cour puisse se tirer de pareille impasse. Si elle acceptait — ou se résignait à — une nouvelle représentation de son

rôle, à quels arguments pourrait-elle faire appel? Il existe dans son comportement et ses interprétations de la Constitution des éléments qui lui permettraient peut-être, en leur conférant une extension ou une souplesse nouvelles, de trouver une porte de sortie.

Telles seraient les trois principales techniques qui viennent à l'esprit: le refus de répondre aux questions du gouvernement fédéral, la reconnaissance de conventions constitutionnelles et l'appel aux principes fondamentaux du régime constitutionnel dont le Canada a hérité de la Grande-Bretagne.

La cour peut-elle refuser de répondre aux questions?

La jurisprudence du Conseil privé a établi depuis longtemps que les questions posées aux tribunaux dans un «renvoi» le sont à titre consultatif, c'est-à-dire que les réponses ne sont pas obligatoires pour le gouvernement parlant, le gouvernement fédéral ne sera donc pas lié par des réponses qui lui seraient défavorables; à *fortiori* en va-t-il de même du gouvernement du Québec, qui a refusé d'être partie au renvoi. En pratique, cependant, les avis de la cour ont été suivis par les intéressés et leur poids a été jusqu'ici déterminant: la Québec en a fait l'amère expérience dans l'affaire du droit de veto (1982).

Quoiqu'on ne puisse écarter l'hypothèse d'un refus du Québec de se conformer à l'avis de la cour dans l'actuel renvoi — refus légalement valide —, il est clair que le gouvernement fédéral compte s'appuyer politiquement sur les réponses de la cour dans l'élaboration de ses tactiques pré et post-référendaires. La cour ne peut manquer d'être consciente du fait qu'elle sera sur la sellette politique dans un cas comme dans l'autre. Elle pourrait estimer qu'il est plus prudent de ne pas répondre aux questions. Mais dispose-t-elle de cette faculté?

L'un des corollaires de la portée purement consultative des avis de la Cour suprême est précisément cette faculté de n'être pas obligée de répondre aux questions qui lui sont adressées. Elle a usé de cette discrétion à diverses reprises, par exemple lorsque la question posée «si l'encore

donné lieu à aucune controverse réelle et actuelle» (*real and present controversy*) ou présente un «caractère académique plutôt que judiciaire» ou encore est, selon elle, «sans objet ni effet».

Qui plus est, elle s'est reconnue la même latitude dans une procédure contentieuse: dans son arrêt sur la détermination d'une mère enceinte souffrant de dépendance à l'égard des vapeurs de colle (31 octobre 1997), elle a refusé de se prononcer sur le point de droit qui lui était soumis et s'est déchargée sur le législateur: selon la cour, le fait de se prononcer eût entraîné des effets considérables et il «appartient davantage au législateur» de prendre de telles décisions.

Le tribunal suprême s'est donc accordé à lui-même un pouvoir discrétionnaire, non seulement à l'égard des questions qui lui paraissent théoriques, mais de problèmes qu'il juge trop complexes ou difficiles à résoudre; dans l'arrêt récent sur les vapeurs de colle, la cour va jusqu'à laisser entendre qu'elle n'a pas la légitimité requise pour trancher le problème qui lui est soumis. Aussi pourrait-elle invoquer, dans le présent renvoi, le fait que la sécession du Québec n'existe qu'à l'état virtuel, et non réel ou actuel; décider qu'il s'agit d'une de ces controverses abstraites qu'il vaut mieux laisser aux universitaires ou d'une question très complexe, dont les répercussions sont d'une telle ampleur qu'il vaut mieux renvoyer la balle aux acteurs politiques et notamment au constituant.

Ce seraient là des arguments vraisemblables, fondés sur des précédents suffisamment crédibles et débouchant sur une sortie honorable. Peut-être la cour s'en prévaudra-t-elle si ses membres sont irrémédiablement divisés entre eux. Dans l'affaire des vapeurs de colle, ce fut peut-être la raison qui leur dicta de s'abstenir (il y eut des dissidences).

Hormis une telle sécession dans le giron de la cour, cependant, il est peu probable qu'elle refuse de répondre et prenne le risque de décevoir son auditoire majoritaire, qui attend beau-

coup d'elle. Dans le renvoi sur le veto du Québec (1982), elle a tenu à répondre à la question même si, de son propre aveu, celle-ci était devenue sans objet ni effet; il lui fallait, dit-elle, «tenir compte de l'importance de la question»...

Les conventions constitutionnelles

Si, justement, la cour, confrontée à l'ampleur du dilemme constitutionnel et à ses conséquences pour l'avenir politique et la paix sociale du Canada et du Québec, estimait que son devoir lui dicte de répondre aux questions, une deuxième porte pourrait s'ouvrir devant elle et lui permettre de répondre d'une manière qui respecte les droits du peuple québécois.

Il s'agirait d'établir s'il existe une «convention» autorisant le Québec, en raison des référendums qu'il a organisés en 1980 et 1995, qui constituent des précédents, à tenir de futures consultations populaires sur la souveraineté sans que le pouvoir fédéral puisse interdire l'exercice du droit d'autodétermination ou même dicter ou infléchir la question référendaire. L'attitude de la cour dans le renvoi sur le veto du Québec donne à penser qu'elle rejeterait du revers de la main toute argumentation allant dans ce sens, mais rien ne nous interdit d'en explorer les possibilités.

La convention constitutionnelle est une institution typiquement anglaise: elle ne fait pas partie du droit strict, mais appartient à la Constitution et lie les acteurs politiques. Appliquée aux référendums québécois, la convention, si elle était reconnue par la Cour suprême en raison des précédents et de leur acceptation par les autres gouvernements, lierait le gouvernement fédéral et les provinces pour l'avenir. La convention ne manquerait pas de raison d'être puisque le Canada s'est engagé par la déclaration d'Helsinki (1975), déjà mentionnée, à respecter «l'exercice effectif par les peuples de leur droit à disposer d'eux-mêmes». Un tel droit perd son sens si, à la suite d'un référendum affirmatif en faveur de la souve-

raineté, le gouvernement qui l'a tenu doit remettre l'avenir du peuple québécois entre les mains du Canada anglais.

Partialité de la Cour suprême

Il ne faut pas nourrir d'illusions sur la reconnaissance de cette convention par la cour, cependant, comme elle nous l'a appris dans le renvoi sur le veto du Québec. Dans cette affaire, il a été démontré que le gouvernement fédéral, par la bouche du ministre de la Justice, avait déclaré en 1964 que la règle conventionnelle exigeait l'unanimité des provinces — et donc le consentement du Québec — pour la modification de certaines parties de la Constitution, était «une réalité politique indéniable» et qu'un changement de la convention antérieure était «inconcevable». Dans un Livre blanc de 1965, le gouvernement fédéral voyait dans cette convention la preuve d'un «fait fondamental de l'histoire constitutionnelle canadienne».

Qu'à cela ne tienne: la cour, dans l'une de ses décisions les plus politiques et les plus partiales, écarta d'emblée l'argumentation du Québec sous le prétexte qu'il n'avait pas réussi à faire la preuve de l'acceptation d'une convention qui lui fût favorable par les acteurs politiques. Si cette preuve ne pouvait résulter des faits eux-mêmes, le Québec se voyait ainsi acculé à remplir des exigences impossibles à satisfaire.

Les deux pistes envisagées jusqu'ici — le refus de répondre aux questions et l'existence d'une convention —, ne permettent pas, compte tenu de ce que nous savons des attitudes passées de la Cour, d'espérer une issue qui paraîtrait le moins déraisonnable aux Québécois. Depuis 1982, en particulier, tout l'appareil fédéral, y compris la Cour, travaille à réduire le Québec au rang de simple province.

Il nous reste à examiner quels principes fondamentaux la cour pourrait invoquer pour échapper au projet unitaire qui l'a engendrée et à la dérive centralisatrice qui en est résultée, si elle venait à mesurer les conséquences de sa logique passée.

Demain: Deux légitimités s'affrontent

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricatures); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Duharsac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publicitaires et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Françoise Ouellet (secrétariat); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Vercler-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétariat à la direction); Céline Furoy, Ghislaine LaFleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Daniel Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

É D I T O R I A L

Salut public
pour Montréal?

Jean-Robert Sansfaçon

Dans son bilan de fin de session, le premier ministre Lucien Bouchard s'est permis quelques commentaires percutants à propos des problèmes de la métropole. Selon lui, des élections municipales ne suffiraient pas pour trouver des solutions durables, il faudra que Québec s'en mêle. Faut-il craindre une telle intervention de la part du gouvernement dans les affaires de la métropole?

Une fois la tempête de verglas passée et le courant électrique rétabli en ce pays d'énergie où, contrairement à la plupart des sociétés urbanisées du monde, on juge toujours inutile et coûteux d'enfouir ses fils sous terre au lieu de les faire courir entre les branches sur des poteaux de bois... une fois cette tempête passée, il faudra bien revenir à ces bons vieux problèmes qu'on a mis de côté le temps de briser la glace de la nouvelle année. Et parmi les questions qui ont fait le plus de bruit quelques heures avant le début du congé des Fêtes, il y a cette déclaration du premier ministre Lucien Bouchard à propos de Montréal.

En conférence de presse au moment de faire le bilan de la dernière session parlementaire, M. Bouchard s'est avancé plus loin que jamais en montrant du doigt quelques maux de la métropole. Les finances de Montréal, a-t-il dit, «telles qu'elles sont conçues, font que ça va toujours aboutir à un désastre». Des facteurs à l'origine de ce désastre, M. Bouchard en a relevé rapidement quelques-uns qui prouvent qu'il a enfin compris l'ampleur de la crise financière qui attaque Montréal: ces sociétés paramunicipales dont la valeur des actifs est en chute libre; ce déficit actuariel des régimes de retraite dont le remboursement échelonné de façon croissante jusqu'au milieu du prochain siècle, grugera bientôt plus de 10 % du budget de la Ville. Puis, il y a les conventions collectives qui fixent des niveaux planchers d'emploi inutiles et coûteux: des «dizaines» de professionnels et de cadres, souligne le premier ministre, seraient payés à ne rien faire. Tout cela l'amène à conclure qu'il va falloir qu'on procède comme on l'a fait pour les finances publiques (de la province), une opération de salut public pour Montréal qui passe par un sommet socioéconomique... à venir au cours du prochain mandat de son gouvernement.

Qu'est-ce que M. Bouchard a en tête, à part cette idée de réunir une fois de plus tout ce que Montréal compte d'acteurs pour une grande séance de dynamique de groupe? On n'en sait trop rien, mais on sait que le temps presse et que le malade risque de dépasser avant d'avoir reçu la médication dont il a le plus urgent besoin.

Sur l'île, certains élus n'ont pas tardé à réagir à ces propos du premier ministre. Curieusement, ce n'est pas du maire de Montréal que sont venues les réactions les plus hostiles, sans doute parce que M. Bourque a besoin de l'aide de Québec pour boucler son budget préélectoral déficitaire, mais de Vera Danyluk, elle qui a surtout besoin de l'appui des maires de la banlieue pour sa propre réélection à la présidence de la CUM.

Selon Mme Danyluk, les propos du premier ministre constituent une promesse «arrogante» faite par un gouvernement qui a lui-même «semé la pagaille» dans le monde municipal en transférant des dizaines de millions de factures au cours des dernières années.

Mme Danyluk n'a évidemment pas tout à fait tort: sans ces transferts imposants, des villes comme Montréal ne feraient pas face à des problèmes financiers aussi dramatiques. Cela dit, on ne peut pas réduire les maux de Montréal, même ses seuls maux financiers, aux transferts de factures. Par exemple, l'erreur commise du côté des sociétés paramunicipales est due à Jean Doré et à personne d'autre. De même, la baisse de la valeur des propriétés commerciales et le transfert du fardeau fiscal qu'elle pourrait entraîner des grands propriétaires immobiliers vers ceux du secteur résidentiel, voilà qui ne dépend que de loin des politiques du gouvernement provincial.

À ce dernier problème, Mme Danyluk et plusieurs élus proposent de répondre en permettant aux villes d'appliquer des taux de taxe variables selon le type d'immeuble, de sorte qu'il n'y ait pas de transfert du fardeau des uns vers les autres quand la valeur des immeubles fluctue trop rapidement. Une solution simple à première vue, mais qui n'est pas sans conséquences, comme l'a rappelé le ministre de la Métropole, Robert Perreault. Car, à moins d'imposer un taux uniforme pour tous les immeubles non résidentiels (commerces, immeubles à bureau, industries, etc.) de toutes les villes de la région métropolitaine, on imagine mal que Montréal agisse de façon isolée et perde encore du terrain par rapport à la banlieue.

Il faut donc faire preuve d'imagination et trouver au plus tôt des solutions à ce que le premier ministre a eu raison d'identifier à un désastre. Ce que ni les élus de la CUM, ces représentants des banlieues de l'île encore sous le choc du dernier transfert de factures, ni ceux de la Ville de Montréal ne sont en mesure d'accomplir seuls.

Les solutions à long terme passent donc par un meilleur contrôle des coûts, dont ceux de la main-d'œuvre, et un règlement acceptable de la dette actuarielle des régimes de retraite hérités de l'ère Drapeau, mais plus largement par une réforme de la fiscalité municipale: toutes choses qui ne plairont pas à tous et que seul le gouvernement du Québec est capable d'imposer... s'il en a le courage. Car, après le pelletage de 375 millions cette année, on voit mal où Québec trouvera des réponses aux problèmes de la métropole sans puiser dans la poche des autres Québécois, dont ceux des banlieues de Montréal, directement ou indirectement.

Que l'idée plaise ou non à la présidente de la CUM, il n'y a donc que Québec qui soit en mesure d'agir, à court et à long termes: que ce soit par des moyens temporaires, tel le report de l'entrée en vigueur du prochain rôle d'évaluation, ou permanents comme la fusion des municipalités de l'île, l'élargissement des frontières de la CUM ou la révision des responsabilités entre villes centres et banlieues. Pour le reste, pour l'entendace et le développement local, c'est aux élus municipaux d'y voir, seuls... Un pouvoir que personne ne leur conteste, du moins tant et aussi longtemps que nos maires et nos conseillers se comportent en politiciens éclairés. Ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Montréal a besoin
d'un appui solide
du gouvernement
pour sortir
de l'impasse.

L E T T R E S

Notre bilan
constitutionnel

Dans un éditorial-bilan publié le 30 décembre 1967, Claude Ryan écrivait que la balle était désormais dans le camp du Canada anglais qui serait forcé de dire «il est prêt à reconnaître la situation distincte du Québec dans l'ensemble canadien».

Ryan enchaîna en se demandant si le Canada anglais était disposé à «garantir sans ambiguïté les prérogatives que le Québec estime essentielles à son développement à ce moment de son histoire».

Trente ans plus tard, le Québec attend toujours... Tant sur le plan du partage des pouvoirs que sur celui de la reconnaissance collective, nous n'avons pas progressé d'un seul centimètre.

Au contraire, de peuple fondateur que nous avons toujours estimé être, nous deviendrions une «société unique» dans un contexte constitutionnel d'égalité des provinces où Ottawa s'imposerait à nous comme seul gouvernement «national».

Notre avenir collectif passe par une certaine vision du Québec comme peuple ou comme nation.

Je souhaite que les Québécois aient la sagesse de tirer les conclusions nécessaires qui découlent de leur bilan constitutionnel et le courage de défendre leur identité afin de devenir eux-mêmes dans leur propre pays.

Marc Sauvé
Montréal-Nord, 29 décembre 1997

L'«ennui» et la
pratique religieuse

Dans *Le Devoir* du 29 décembre dernier, Caroline Montpetit signait un article intitulé «Dieu es-Tu là?». Il y est question notamment d'une «messe pentecôtiste», dont on pouvait sentir «l'effervescence de la fête», où la ferveur était «presque palpable»!

Or, il est bon de savoir que dans le Renouveau charismatique de l'Église catholique, on retrouve habituellement ce climat de «ferveur presque palpable».

Au cours des réunions de prières et surtout durant la célébration eucharistique se retrouve cette ferveur, qui est habituellement paisible mais non moins réelle. Les charismatiques ne «s'ennuient» pas au cours de la messe et de leurs prières!

Le Renouveau charismatique est souvent méconnu. Néanmoins, il apporte aux âmes de nombreuses grâces de lumière, d'amour et de paix, notamment par le «baptême dans l'Esprit-Saint».

Il faut préciser que ce «baptême» n'est pas un sacrement, ni un substitut à un sacrement, mais il permet une plus grande ouverture à toutes les grâces sacramentelles déjà reçues: celles du baptême, de la confirmation et même du mariage et de l'ordie.

En bref, il opère une revitalisation de toutes ces grâces.

Ce renouveau n'est pas une «réelle» nouveauté dans l'Église; en effet, l'Évangile nous apprend que c'est le Christ Jésus lui-même qui l'a «fondé»!

En effet, avant de monter au ciel, Jésus prononçait ces paroles, qui ne comportent absolument aucune équivoque: «Et voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru: par mon Nom, ils chasseront les démons, ils parleront en langues, [...] ils imposeront les mains aux malades et ceux-ci seront guéris» (Mc 16, 17-18).

Il faut bien remarquer que Jésus parle de «ceux qui auront cru»; il ne s'agit donc pas des apôtres, mais de tous les baptisés qui entendent exercer leur foi!

Par ce renouveau, l'Église actuelle rejoint, d'une façon étonnante, la situation de l'Église primitive.

La Pentecôte se continue dans l'Église. Sans doute, nous avons déjà reçu l'Esprit-Saint au baptême et à la confirmation.

Cependant, nous pouvons toujours le recevoir plus abondamment, par des lumières plus vives, par des forces plus puissantes: et c'est ce qui se réalise dans le Renouveau charismatique, qui est vraiment l'espoir de l'Église!

Sur le sujet, je viens de publier un volume, qui est accessible chez l'auteur.

Il est donc souhaitable que de nombreux fidèles se joignent à des groupes de prières; il en existe dans plusieurs paroisses. Ils y seront accueillis avec la plus grande fraternité et ils y trouveront, probablement à brève échéance et en dépit des épreuves qui pourront exister, la joie et la paix!

Ovila Melançon
Montréal, 6 janvier 1998



Dure leçon pour le mythe national

Une bonne partie de l'imaginaire collectif canadien, c'est-à-dire le hockey, a subi de grands coups ces derniers temps. Grâce au courage de Sheldon Kennedy et Martin Kruze, on a découvert que le hockey n'est pas un terrain protégé pour les jeunes. Le premier, un joueur de la Ligue nationale, a témoigné contre son entraîneur dans la ligue junior, Graham James, qui a été condamné à la prison pour agression sexuelle. Le deuxième, qui s'est suicidé par la suite, a révélé l'existence d'un réseau d'exploitation sexuelle de jeunes au sein du temple du hockey, le Maple Leaf Gardens.

Dans les deux cas, l'image presque ecclésiastique du hockey a en quelque sorte protégé ceux qui se sont engagés dans cette exploitation de la pire espèce. Pendant des années, personne n'a cru que le hockey pourrait susciter, et cautionner, de tels abus.

Cette semaine, le monde du hockey a souffert d'une autre blessure. Alan Eagleson a plaidé coupable à trois chefs d'accusation de fraude à Boston, avant de se rendre à Toronto pour faire un aveu semblable qui lui vaudra la prison.

La carrière et le grand succès de M. Eagleson sont une honte: pour le hockey, pour le journalisme, et pour le pouvoir canadien. Pendant des décennies, malgré les rumeurs, les soupçons, les plaintes des joueurs et le conflit d'intérêts flagrant et public de cet homme qui était à la fois agent individuel des joueurs et président de leur syndicat, personne n'a voulu mettre en question le rôle d'Alan Eagleson.

Car il ne s'agit pas d'un simple avocat de campagne, ni de l'agent-de-son-chum-qui-joue-au-hockey.

Depuis les années 60, Alan Eagleson joue un rôle majeur au sein de la vie publique canadienne. Il fut député conservateur provincial en Ontario,

élu en 1963 et en 1967; en 1968, il fut élu président du Parti progressiste conservateur de l'Ontario. Avec Brian Mulroney, il fut l'un des organisateurs clés de la campagne au leadership conservateur de Davie Fulton; plus tard, il fut impliqué dans la campagne au leadership de M. Mulroney en 1976 — mais l'abandonna pour Joe Clark en 1983.

Pendant les années 60 toutefois, il troqua la politique pour le sport; avec le succès phénoménal de son client-protégé Bobby Orr, il est devenu l'un des premiers agents-vedettes du sport professionnel.

En même temps qu'il représentait des joueurs individuels, il lançait l'Association des joueurs professionnels; de plus, il eut l'idée de financer les pensions des joueurs, dont la pauvreté faisait scandale à l'époque, avec des tournées internationales. Le premier, qui fit son nom pour toujours sa réputation de patriote agressif, de populiste sportif, d'entrepreneur habile et de négociateur féroce, fut la série Canada-Russie en 1972, où, furieux, il s'était lancé sur la glace pour faire un bras d'honneur aux Soviétiques.

C'est vers cette époque que les rumeurs ont commencé. L'un des premiers à se plaindre de sa gestion fut l'ancien défenseur des Maple Leafs, Carl Brewer, qui décelait de sérieux problèmes dans l'administration des pensions des joueurs, et dans les conflits d'intérêts de M. Eagleson. Dans ce temps-là, personne ne voulait croire qu'un des héros de ce grand conflit de la guerre froide puisse même être soupçonné. Des enquêtes journalistiques furent menées — mais jamais publiées. Après tout, M. Eagleson était un politicien habile et il avait des amis partout.

En 1980, Bobby Orr coupa tout contact avec M. Eagleson; amer, il se sentait trahi par son mentor qui fut pendant des années son meilleur ami. La

brisure de ce lien a suscité quelques questions, quelques textes un peu laroyants, mais peu d'enquêtes.

À la fin des années 80 toutefois, un journaliste a écouté les plaintes des anciens joueurs, et commencé à faire des rapprochements et à poser des questions. Ce n'était pas un grand nom du journalisme sportif, ni le représentant d'un grand journal. Russ Conway travaille depuis 1967 pour un journal de la banlieue de Boston, le *Eagle-Tribune* de Lawrence, Massachusetts. Ce n'est pas le pouvoir du journal qui a facilité son travail, c'est le moins qu'on puisse dire.

Peu à peu, texte après texte, jour par jour, M. Conway a découvert les fraudes, les déceptions et les tricheries de M. Eagleson. Bruce Dowbiggan, de la CBC, se joignit à ce travail de bédiction; puis, d'autres journalistes d'enquête, comme Stevie Cameron, ont fait un travail sérieux dans le dossier.

Mais sans Russ Conway, qui a travaillé seul dans son petit journal de banlieue, on peut penser que M. Eagleson serait toujours bien reçu chez les propriétaires des équipes de la LNHL, et que les joueurs à la retraite seraient ignorés comme de vieux athlètes grognons et jaloux. Car c'est grâce à M. Conway, qui a soigneusement suivi les pistes de la corruption, que les autorités américaines ont institué des enquêtes judiciaires. Enfin, un peu embarrassée du fait que notre sport national soit sous enquête aux États-Unis, la GRC s'est engagée dans l'enquête.

L'aveu de culpabilité a été prononcé cette semaine, après des années d'arrogance, de condescendance et de mépris envers les joueurs, les amateurs, le hockey et le pays. Comme le disait Russ Conway hier, indigné: «C'est un escroc. Le vol, c'est le vol, et la fraude, c'est la fraude.» Pour un pays qui fait du hockey son mythe national, c'est là une dure leçon.

La chronique de Gilles Archambault
reviendra la semaine prochaine.

À P R O P O S

... de l'éducation

Autant le domaine des relations familiales est changeant, à la fois dans la vie de l'individu et au fil des générations, autant le domaine de l'éducation est prévisible. En effet, l'indicateur de niveau de scolarité par groupe d'âge, calculé pour la population recensée en 1991, fournit à lui seul un portrait saisissant de l'évolution du domaine de l'éducation tout au long du XX^e siècle. La fréquentation scolaire se déroule au cours de l'enfance et de la jeunesse et est moins répandue aux âges adultes; elle marque donc chaque génération d'une empreinte qu'elle conserve le reste de sa vie. Le niveau de scolarité atteint par une génération reflète le système scolaire existant au moment où elle a pu s'instruire et les comportements de l'époque. Il se dégage à ce sujet que la scolarisation est de plus en plus poussée de génération en génération: depuis les générations de l'après-guerre, la grande majorité des gens a au moins neuf années de scolarité et les trois quarts obtien-

ent un certificat d'études secondaires. La proportion des générations ayant un baccalauréat universitaire augmente de 3 % chez les générations d'avant 1961 à 15 % chez les générations 1956-1961. La scolarisation progresse toujours et il n'y a pas d'indice de ralentissement. Par ailleurs, les jeunes hommes ont été rattrapés par les jeunes femmes, puis dépassés. Malgré les progrès qui ont été réalisés, le retard pris par une certaine proportion de jeunes hommes dans leur scolarité suscite des craintes, en raison des exigences du marché du travail. L'amélioration de la condition féminine a constitué pour les femmes un puissant moteur qui leur a permis de progresser considérablement. Pourrions-nous trouver une motivation qui poussera les garçons à faire des progrès semblables à ceux des filles?

Statistiques sociales, *D'une génération à l'autre*, Bureau de la statistique du Québec, 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Place à la conciliation

Au lendemain d'un débrayage au CHUM

Prenons le temps requis pour permettre à chacun de se recentrer sur les usagers

CLAUDE BENJAMIN
Président du Comité des usagers
du Centre hospitalier universitaire
de Montréal (CHUM)

Depuis sa mise sur pied, le Comité des usagers du CHUM s'est attaché à suivre de près les conditions dans lesquelles sont placés les usagers de ce centre hospitalier. Ces conditions résultent en grande partie des décisions qui sont prises par les autorités du CHUM et de celles prises par les divers corps constitués de cet établissement: syndicats, instances professionnelles, divers groupes et associations.

Force est de reconnaître que la création du CHUM n'a pas joué et ne jouit toujours pas du meilleur contexte possible. En effet, cette création se fait dans un contexte de compressions budgétaires fort importantes et de réorganisation majeure des services de santé au Québec. Cela entraîne des réorganisations de services, des modifications aux conditions de travail de ceux et celles qui œuvrent tous les jours auprès des patients, de nouveaux rapports entre les différents établissements, tels les hôpitaux et les CLSC, d'apprentissages à œuvrer différemment (virage ambulatoire, chirurgies d'un jour, médecins appelés à se déplacer d'un pavillon à l'autre), etc. Dans tout ce brouhaha, il est difficile parfois de garder le cap sur ce qui importe le plus, c'est-à-dire soigner adéquatement le patient. Or le mandat principal du Comité des usagers du CHUM est de veiller au bien-être des patients en assistant ces derniers quand ils le requièrent et en donnant, à l'occasion, des avis à tous les intéressés sur ce qui doit être fait pour que les usagers du CHUM y soient bien accueillis et traités.

Malgré le brouhaha évoqué plus haut, nous avons cru percevoir une attention indéfectible des divers intervenants qui sont appelés, à un titre ou un autre, à soigner les usagers du CHUM. Tout n'est pas parfait. Il n'en demeure pas moins que les soignants dans l'ensemble ont redoublé d'efforts jusqu'à maintenant pour bien faire ce qui doit être fait. Il faudra dans les mois qui viennent être très attentif pour permettre de continuer à donner de bons services, voire à les améliorer. Il faudra par exemple veiller à résoudre le conflit qui se dessine quant au rôle des infirmières et celui réservé aux infirmières auxiliaires. Ces deux groupes nous semblent être à couteaux tirés. Pour s'en convaincre, il suffit d'être présent à la dernière séance du conseil d'administration du CHUM. Nous voulons aussi insister sur la nécessité pour tous et chacun d'examiner avec soin les conditions qui devront être assurées pour permettre le virage ambulatoire, notamment au pavillon Hôtel-Dieu, et la meilleure organisation possible des soins de courte et de longue durée aux pavillons Notre-Dame et Saint-Luc.

Nous observons par ailleurs, depuis quelque temps, que ceux et celles qui travaillent au CHUM dans des fonctions qui n'ont pas directement pour objectif de soigner les patients du CHUM exercent ces fonctions dans un climat qui est empreint d'agressivité, de colère, de méfiance, d'essoufflement, bref, de profond mécontentement. La marmite a commencé à exploser. Cela a conduit à des débrayages inacceptables. Nous souhaitons que l'on fasse place maintenant à la conciliation et à la recherche du calme et de la paix.

C'est pourquoi nous voulons inviter toutes les parties concernées à revoir

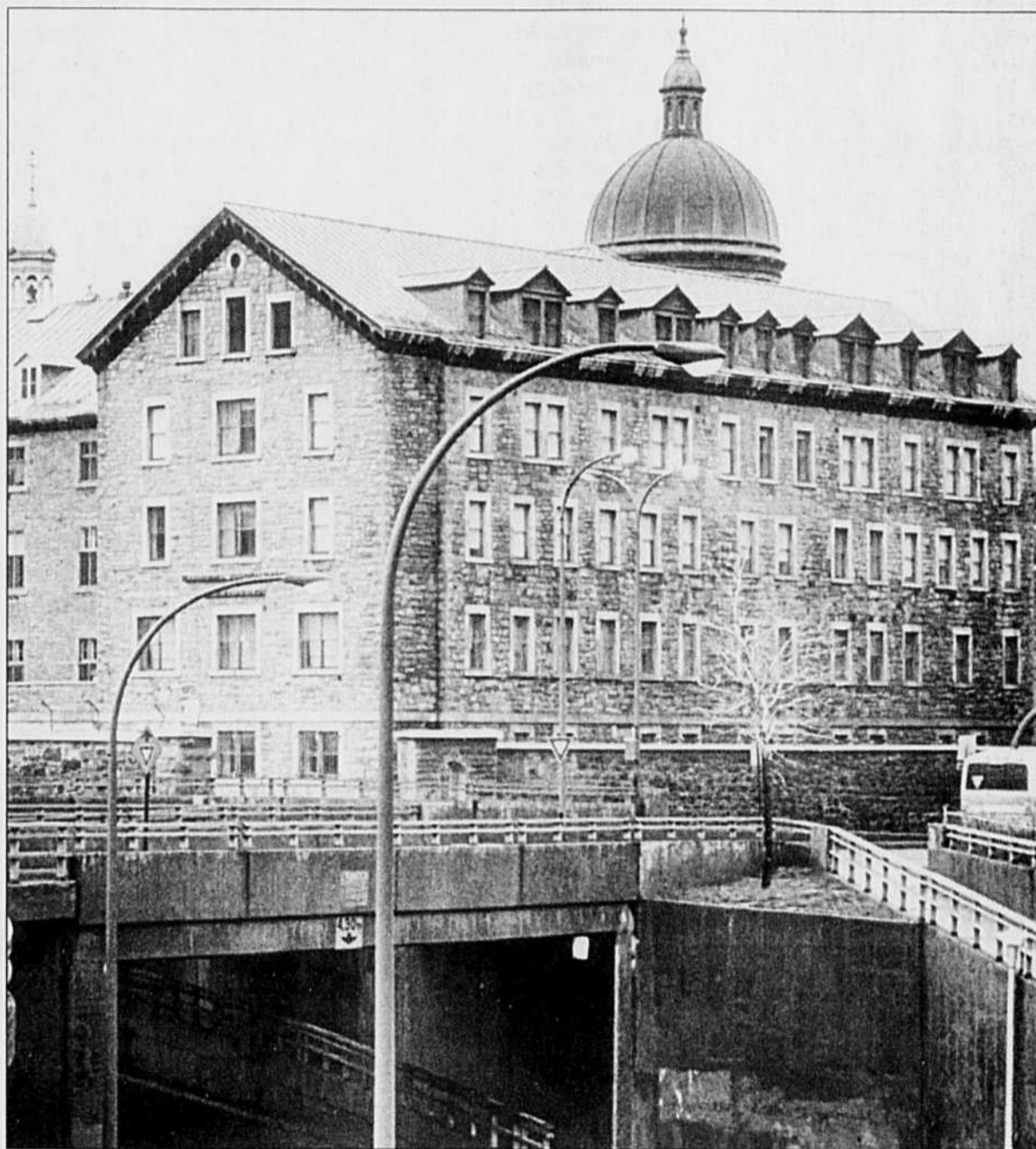
leurs positions et à convenir de nouvelles modalités de fonctionnement.

Priorité aux usagers

La désorganisation, le tumulte, ne peuvent permettre de donner des soins de qualité aux usagers du CHUM. L'administration de cet hôpital ne parviendra pas à assurer une gestion saine en cherchant à tout faire en même temps. Là où il y a des humains, il faut permettre au temps de jouer son rôle. Les syndicats, quant à eux, ne gagneront rien à vouloir mêler toutes les questions. Nous sommes convaincus que demander à tous et chacun de virer à 180 degrés ne pourra résulter qu'en des collisions qui ne pourront que desservir les usagers. Déjà, le CHUM a perdu des collaborateurs de première qualité lors des derniers départs massifs de personnel. Les soignants actuels, quant à eux, ne s'y retrouvent pas toujours dans les réorganisations de services qui ont lieu ou qu'on leur laisse entrevoir. Les autres employés sont désemparés et en colère et sont convaincus qu'ils ne sont pas entendus. L'administration, quant à elle, se voit accorder par le ministère de la Santé et la Régie régionale des moyens qui ne sont pas ceux dont on bénéficie habituellement pour créer et développer, ce à quoi est appelé le CHUM s'il veut réaliser sa mission.

Une nouvelle pédagogie s'impose. Elle ne peut être faite d'affrontements qui ne permettent pas que les services de soins nécessaires soient rendus. Prenons le temps requis pour permettre à chacun de se recentrer sur les usagers du CHUM. Il faut que le respect se manifeste entre les divers intervenants et plus particulièrement à l'égard des patients de cet hôpital que nous avons véritablement commencé à mettre sur pied le 16 décembre dernier.

Demander à tous et chacun de virer à 180 degrés ne pourra résulter qu'en des collisions qui ne pourront que desservir les usagers



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'Hôtel-Dieu de Montréal, une des trois principales composantes du CHUM.

La sécession du Québec et la Cour suprême du Canada

Deux légitimités s'affrontent

Coincée entre deux exigences de légitimité opposées, la Cour suprême saura-t-elle s'élever au niveau voulu pour surmonter son atavisme anglo-canadien ?

JACQUES-YVAN MORIN
Professeur émérite de droit public
à l'Université de Montréal

Dernier texte d'une série de cinq

Revenons à la première question posée à la cour par le gouvernement fédéral: le Québec a-t-il le droit, en vertu de la Constitution canadienne, de procéder unilatéralement à faire sécession? Malgré l'habillage juridique et judiciaire que pourrait lui donner la cour, une réponse négative reviendrait à priver les Québécois de leur droit de disposer d'eux-mêmes. En effet, ce droit ne pourrait plus être exercé qu'à la suite d'une entente bilatérale avec Ottawa ou multilatérale avec l'ensemble des provinces. Il existe une différence essentielle entre, d'une part, négocier le droit d'autodétermination lui-même et, d'autre part, traiter des modalités de l'accession à l'indépendance politique après l'exercice de ce droit.

Le Québec a offert de négocier sa sortie de l'État fédéral ainsi qu'une nouvelle association ou union économique mais ne saurait renoncer à son droit d'autodétermination sans s'autodétruire politiquement en tant que peuple. Du rapatriement de 1982 aux Accords de Charlottetown en passant par le lac Meech, il a appris durement que, même à l'intérieur du régime existant, aucun compromis politique n'est acceptable à la majorité anglo-canadienne. Prisonniers de cette majorité, les acteurs politiques se montrent depuis quinze ans incapables de renouveler le régime fédéral. A plus forte raison en serait-il de même si le Québec acceptait de négocier son droit de libre disposition, seul moyen de sortir du système ou même d'en obtenir le moindre renouvellement.

Aussi la Cour suprême, qui a déjà beaucoup contribué à l'éloignement progressif du Québec, est-elle à la croisée des chemins: ou bien elle continue de se plier aux exigences de l'opinion anglophone majoritaire et fait le pari qu'une décision conforme à la légalité, telle que le Canada anglais la conçoit, ne viendra pas accélérer la crise politique, ou bien elle tente d'éviter ce risque en faisant appel à des principes constitutionnels qui lui permettent d'accéder à une forme supérieure de légalité, échappant ainsi en quelque sorte à sa naissance et à sa nature

mêmes; ou bien encore elle cherche à se frayer un chemin malaisé entre ces deux attitudes.

À l'époque où la Constitution formelle ne contenait aucune disposition sur les libertés publiques, la cour avait cherché dans une constitution plus large, non écrite, les principes propres à protéger les droits fondamentaux. Cette jurisprudence, dite de la «*déclaration des droits implicite*» (*simplified bill of rights*), est apparue dans un renvoi de 1938 sur la liberté de la presse en Alberta et a connu tout récemment une résurgence prémonitrice dans le renvoi sur la rémunération des juges des cours provinciales (18 septembre 1997).

Les libertés fondamentales «implicites»

Depuis les années 30, le législateur a tenté à diverses reprises de limiter les libertés de presse, d'expression et de religion. Or rien dans le British North America Act ne mettait ces libertés explicitement à l'abri de restrictions imposées par la loi. Confrontée à ce mutisme constitutionnel, la cour a élaboré depuis 1938, dans une série de renvois et d'arrêts, des règles «non écrites» qu'elle a empruntées à la Constitution (également non formelle) du Royaume-Uni.

Ces règles, considérées par la cour comme fondamentales et obligatoires, protégeaient les libertés d'expression et de discussion à l'encontre du Parlement fédéral lui-même (*obiter dictum* du juge Abbott dans l'arrêt Switzman de 1957). La source s'en serait trouvée dans le préambule du BNA Act de 1867, dans lequel les constituants de l'époque avaient déclaré vouloir établir une constitution «*reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni*». Comme les libertés publiques y étaient déjà reconnues en 1867, cette jurisprudence en a déduit qu'elles ont été en

quelque sorte

Cette démarche montre à quel point la cour s'est sentie libre de faire appel à des principes supérieurs non écrits, lesquels, pour comble, n'existent même pas en tant que normes constitutionnelles au Royaume-Uni puisque le principe de la souveraineté du Parlement autorise celui-ci à restreindre les libertés lorsqu'il le juge nécessaire. C'est d'ailleurs ce qu'avait constaté le juge Beetz dans l'arrêt Dupond (1978), et plusieurs auteurs estimaient depuis lors que la doctrine des libertés implicites avait vécue.

Le renvoi sur la rémunération des juges provinciaux

C'était compter sans les lacunes qui subsistent, malgré la Charte adoptée en 1982, dans la panoplie des garanties de protection des libertés et de l'État de droit. Le cas vient de se présenter: les lois constitutionnelles existantes, qui donnent à tout inculpé le droit à un procès devant «*un tribunal indépendant et impartial*» et assurent aux juges payés par le gouvernement fédéral l'immovibilité «*durant bonne conduite*», ne s'appliquent pas expressément aux juges des cours provinciales. Aussi certains gouvernements provinciaux ont-ils interrogé les tribunaux: les traitements de leurs juges pouvaient-ils être réduits, haussés ou bloqués dans le cadre des restrictions budgétaires?

La cour, constatant que la Constitution écrite ne protégeait pas «*de façon exhaustive et définitive*» l'indépendance de la magistrature, fait appel aux principes non écrits tirés du droit britannique et incorpore au droit canadien. La garantie de l'indépendance des juges fait partie d'un «*ensemble plus profond*» de règles qui sous-tendent et complètent les textes constitutionnels. Certes, le préambule de 1867, contrairement aux articles proprement dits, n'a aucune force exécutoire, mais «*il reconnaît et confirme les principes fondamentaux qui sont la source même*» des lois constitutionnelles. Et la cour de s'appuyer sur la jurisprudence des droits implicites, mentionnée plus haut, pour conclure que ces «*principes structurels*» permettent de combler les lacunes du droit positif.

Si la cour peut de la sorte avoir recours à des principes structurels ou fondamentaux dont elle détecte librement la présence sous les règles écrites ou dans leurs interstices, il reste à savoir auxquelles de ces normes supérieures elle peut se référer pour répondre à la première question du renvoi sur la sécession du Québec. Cette technique d'interprétation lui laisse une marge de manœuvre qui lui permet d'aller dans toutes les directions et leur contraire, à la discrétion des juges.

Où rément les «principes sous-jacents non écrits»?

En effet, les normes fondamentales auxquelles elle a eu recours jusqu'ici comprennent la démocratie constitutionnelle et les libertés qui en découlent, mais également le principe d'unité qui ressort du «*désir*» des provinces fondatrices de «*s'unir en fédération pour former un seul et même dominion*» (préambule de 1867), de même que la primauté du droit, qui

figure également dans le texte de 1982, mais aussi la «*préservation de la structure fondamentale*» des institutions politiques, qui constitue un «*impératif constitutionnel*» (paragraphe 108 du renvoi sur l'indépendance des juges).

Lesquels de ces principes à tout faire la cour pourrait-elle être tentée d'invoquer pour traiter de la dimension constitutionnelle de la sécession du Québec? Nous retrouvons ici le choix qui s'impose à la cour en droit international: le droit d'autodétermination est-il celui de l'Occident ou celui qui nient beaucoup d'États du Tiers-Monde? Si, d'une part, elle faisait appel au principe démocratique, il lui serait sans doute difficile d'aboutir au résultat voulant que le peuple québécois peut être retenu prisonnier par le Canada. La primauté du droit dicterait alors à la cour, comme dans le renvoi relatif aux droits linguistiques au Manitoba (1985), le souci de faire en sorte que

la sécession s'effectue sans rupture intempestive de la continuité de l'ordre juridique: elle recommanderait alors aux gouvernements intéressés de négocier, après le référendum, la transition de l'ancien régime au nouveau.

Il lui faudrait cependant soigneusement préparer la population anglo-canadienne, par une pédagogie appropriée et l'utilisation intelligente des médias (les audiences seront télévisées), à accepter des réponses «politiquement incorrectes» aux yeux de la majorité.

Si, au contraire, la cour pensait devoir s'en tenir à la légalité de domination qui l'a engendrée, elle se rabattrait plutôt sur le principe de «*un seul et même dominion*», rappelé ces dernières années par le juge LaForte dans les arrêts Morguard (1990) et Hunt (1993), renforcé par «*l'impératif*» de la préservation des institutions politiques.

Elle conclurait alors que le Québec ne peut procéder à une sécession qui mettrait en danger l'unité canadienne, et quoi qu'en dise le droit international, la suprématie du droit interne scellerait le sort du Québec, du

moins à ses yeux. La cour pourrait estimer que ce choix, tout aussi discrétionnaire que son contraire, serait davantage propre à sauvegarder sa légitimité aux yeux du pays majoritaire dont elle ne serait, après tout, qu'un rouage.

Coincée entre deux exigences de légitimité opposées, la Cour suprême saura-t-elle s'élever au niveau voulu pour surmonter son atavisme anglo-canadien et puiser dans l'héritage occidental les éléments d'une conciliation des peuples en présence?

(À suivre... après la décision de la Cour)

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Lecluc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutilleul, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Goylaine Ouellet, Micheline Rueland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production); Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Hydro-Québec aurait pu profiter de technologies plus efficaces

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Deux inventions attribuables à des chercheurs d'Hydro-Québec mais délaissées par cette société d'État auraient pu faire une différence appréciable dans un cas de panne généralisée comme celle qui est provoquée par l'actuelle tempête de verglas.

Il s'agit de la mise au point, il y a une quinzaine d'années, d'une télécommande de ligne «qui aurait permis de faire passer le réseau de distribution d'une technologie de début du siècle à celle de l'ère électronique», a expliqué hier un chercheur de l'IREQ qui n'a pas voulu, pour des raisons évidentes, être identifié.

L'autre invention a été divulguée par *Le Devoir* à peu près à la même date l'an dernier. Il s'agit d'une génératrice révolutionnaire par sa puissance et sa petite taille, qui devait éventuellement équiper l'auto électrique équipée du moteur-roue inventé par Pierre Couture, de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ). Cette génératrice de la grosseur d'un alternateur de voiture est capable d'électrifier une maison chauffée à l'électricité, ce qui nécessite une puissance de 20 kilowatts! On aurait pu en construire évidemment de plus petites pour maintenir à tout le moins les services de base d'une résidence.

De son côté, la télécommande de ligne aurait pu faire une différence énorme dans le contexte de pannes généralisées que l'on connaît car elle aurait modifié trois choses.

Cette télécommande avait d'abord pour caractéristique première de signaler elle-même aux ordinateurs des centres d'exploitation de distribution (CED) en quelques secondes. Actuellement, il faut que des citoyens signalent les pannes et qu'Hydro-Québec localise la partie touchée de son réseau de distribution par les numéros de téléphone des clients lésés.

La télécommande de ligne permet d'autre part de réapprovisionner à distance la majeure partie des abonnés d'un secteur touché en «isolant» ou en isolant le problème. Cette télécommande permet en effet d'activer à distance, l'un après l'autre, tous les disjoncteurs d'une ligne, ce qui permet de la réactiver segment par segment, jusqu'au problème. On peut ainsi découvrir quels sont les deux disjoncteurs qui se situent de chaque côté du problème — arbre, glace, poteau coupé, etc. — et envoyer exactement à cet endroit les équipes d'urgence.

Présentement, une part importante du travail des équipes de réparation consiste à examiner minutieusement un réseau en panne, pouvant aller à quatre ou même dix kilomètres de long, pour identifier la partie touchée et la cause du problème. Cette examen, qui se fait souvent à pied, peut s'avérer long et pénible, surtout en hiver, lorsque des sections sont fortement enneigées. Et c'est seulement lorsque les équipes arrivent sur place qu'elles peuvent rétablir partiellement le courant pour une partie des abonnés, alors qu'avec la télécommande de ligne, ce travail peut se faire à distance dans les secondes qui suivent le signal automatique de la panne.

L'équipement donne à distance aux gestionnaires d'un réseau de distribution des renseignements utiles en tout temps sur le voltage et la puissance des lignes, des renseignements qu'ils n'ont pas actuellement pour tous les points du réseau.

Après avoir été mise au point par Bruno Paradis, un des chercheurs de l'IREQ, cette télécommande assez exceptionnelle a été installée en plusieurs exemplaires sur le réseau de distribution de la région de Saint-Jérôme. En dix ans, aucun des prototypes — l'appareil n'a jamais été produit en série en raison de l'absence d'intérêt d'Hydro-Québec pour moderniser la distribution de l'électricité à ses clients résidentiels — n'a jamais affiché la moindre défaillance, selon les sources du *Devoir*.

«Certes, la modernisation des réseaux de distribution aurait coûté de l'argent à Hydro-Québec, ce qui se voit par l'installation des télécommandes ou par l'enfouissement des fils sous terre, ou les deux solutions à la fois. Mais l'argent disponible, à l'époque comme maintenant, a été réservé soit aux gros projets, dont on n'avait pas toujours besoin, ou à verser des dividendes au gouvernement plutôt qu'à accroître la fiabilité du réseau», explique un administrateur de l'IREQ.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Manœuvre délicate



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

À SAINT-LAMBERT comme dans plusieurs autres municipalités de la rive sud de Montréal, partout, la scène se répétait. Des équipes d'émondeurs cherchaient péniblement à réparer les dommages causés par la tempête de verglas qui s'abat sans répit sur le Québec depuis lundi.

ALERTE État d'urgence dans l'Outaouais

SUITE DE LA PAGE 1

petit millimètre de pluie. Rien à voir avec la trentaine de millimètres reçus durant la nuit de mercredi à hier... Par contre, pour aujourd'hui, la pluie verglaçante devrait reprendre et se mêler avec du grésil en matinée. Une dizaine de millimètres sont prévus.

Le pire serait-il passé, côté température? «Oui, tout à fait», constate le météorologue Jean-François Voros. Les conditions atmosphériques devraient s'améliorer dans les prochains jours. Le ciel devrait être variable cette fin de semaine, avec possibilité d'averses de neige demain.

Le premier ministre Lucien Bouchard et le président d'Hydro-Québec, André Caillé, ont rencontré la presse en fin de journée hier pour faire le bilan de l'épouvantable journée qu'a connue le sud-ouest de la province. «Je voudrais remercier les Québécois qui font preuve d'une grande solidarité dans cette épreuve», a commencé le premier ministre. Il faut bien reconnaître que la météo a aggravé la situation. Mercredi, Hydro avait réussi à réduire le nombre de pannes, mais aujourd'hui, la situation s'est détériorée. C'est une situation sérieuse, sans précédent.

Lucien Bouchard a souligné qu'il n'y avait «pas encore d'engorgement» dans les 154 centres d'hébergement mis sur pied mais que les autorités étaient en train d'étudier la possibilité d'en ouvrir d'autres, notamment à la base militaire de Saint-Jean, qui pourrait accueillir près de 2000 personnes. Le premier ministre a également appelé à la prudence des citoyens, notamment avec l'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint. «Je veux donner l'assurance que tout ce qui peut être fait est fait.»

Le président d'Hydro-Québec a remercié la population pour sa patience et le travail des employés de la société d'État, qui travaillent de 12 à 16 heures par jour. Il a également parlé de l'état inquiétant de l'alimentation de l'île de Montréal en provenance de la Côte-Nord. «Il y a trois lignes qui relient les deux régions. La première est en parfait état, la seconde est partiellement endommagée par le verglas mais devrait être réparée sous peu, et la troisième est complé-

tement hors d'usage, à cause des huit pylônes qui se sont effondrés mardi.» L'alimentation en provenance de la Baie-James, par contre, n'est pas touchée.

André Caillé a réfuté les rumeurs d'un «black-out» ou d'un «déstage cyclique» pour l'île de Montréal, comme l'avait annoncé en journée le réseau de télévision RDI. Une telle manœuvre serait inutile, a expliqué Hydro, car le problème n'est pas un de puissance du courant mais de distribution.

Par ailleurs, le président a répondu aux accusations du Syndicat des employés de métier d'Hydro-Québec, qui alléguent que la société d'État fait appel à des employés américains. «On ne peut pas, même en situation de crise, transformer un technicien en monteur de ligne!», a lancé M. Caillé en indiquant qu'Hydro allait quand même étudier la situation de ses employés.

Dans l'Est ontarien, la situation s'est détériorée de façon marquée entre mercredi et hier, le nombre d'abonnés privés d'électricité doublant en moins de 24 heures. À l'heure du midi, on en comptait plus de 60 000 et le nombre continuait d'augmenter. En soirée, 215 000 abonnés en Outaouais et en Montérégie étaient privés de courant.

La communauté régionale d'Ottawa-Carleton a, pour la première fois de son histoire, déclaré l'état d'urgence jusqu'à au moins samedi afin, entre autres, d'envoyer un message au gouvernement ontarien dont on critiquait la lenteur. Onze municipalités sont touchées. Le premier ministre ontarien Mike Harris a finalement fait une déclaration hier après-midi selon laquelle le gouvernement provincial offrirait une aide spéciale.

Privés de courant, les ministères fédéraux situés à Hull ont fermé leurs portes en matinée. Le Conseil du trésor a laissé chaque ministère libre de sa ligne de conduite mais a émis une note de service pour inviter les sous-ministres à donner crédit aux fonctionnaires vendredi, question de désengorger les services publics et de permettre aux employés sinistrés de voir à leurs affaires personnelles. La plupart des ministères étaient vides en après-midi. Quant à la Chambre des communes, elle a décidé de relever son personnel jusqu'à lundi.

SURVIE La génératrice présente de nombreux dangers

SUITE DE LA PAGE 1

nocifs. Le pire de tous est sans contredit la génératrice, qui présente des dangers même si elle fonctionne à l'extérieur car le monoxyde de carbone qu'elle dégage — elle dégage plus de monoxyde qu'une voiture munie d'un convertisseur catalytique! — peut s'infiltrer par des fenêtres mal calfeutrées si on n'a pas pris soin de l'éloigner suffisamment. D'autre part, l'utiliser à l'intérieur équivaut à créer une véritable chambre à gaz! Mais c'est en même temps le moyen le plus polyvalent de garder une maison en vie, si l'on peut dire, de sorte que son utilisation sécuritaire demeure fort intéressante, comme nous le verrons plus loin, surtout pour maintenir actives les fournaises au gaz ou au pétrole.

Cependant, expliquait Sylvie Berthiaume, de la Ville de Montréal, les hibachis, barbecues, poêles de camping et même les brûleurs et fourneaux des cuisinières à gaz ne peuvent d'aucune façon être utilisés comme chauffage d'appoint sans dégrader à l'intérieur de fortes quantités de monoxyde de carbone, un gaz aussi inodore que toxique, surnommé le «tueur silencieux».

On peut à la limite utiliser un poêle de camping pour cuire un repas ou préparer un café si l'on prend toutes les précautions pour ne pas mettre le feu à la surface de support, précise de son côté Raymond Medza, du Bureau des assurances du Canada. Mais le risque est grand, ajoute-t-il, que quelqu'un voudrait utiliser ces appareils pour chauffer la pièce, au risque d'intoxiquer les habitants.

Dans tous les cas, disent les spécialistes, mieux vaut miser sur la rétention de la chaleur résiduelle de la maison, quitte à dormir au frais, bien couvert, ce qui n'est pas désagréable, comme le diront tous les campeurs.

Mais, insistait de son côté Deborah Bonney, de la Direction de la santé de Montréal-Centre, il est recommandé aux nouveaux-nés, aux personnes âgées et aux personnes souffrant de problèmes respiratoires chroniques de quitter les maisons non chauffées et de se réfugier plutôt chez des amis ou dans les centres d'hébergement mis sur pied par les municipalités.

Couper l'alimentation en eau

Selon Roger Chayer, de la firme du même nom, qui se spécialise dans le chauffage des maisons depuis maintenant trois générations, si on décide de quitter la maison et de l'abandonner au froid, il faut alors et en toute priorité vider le système d'alimentation en eau ainsi que les drains des lavabos et des toilettes. Si la maison est chauffée avec des calorifères à eau chaude, ce système qui fonctionne indépendamment du premier devra aussi être totalement vidangé.

Il faut commencer, explique M. Chayer, par fermer l'entrée d'eau de la maison, puis ouvrir les robinets situés au point le plus haut et vider la tuyauterie par le point le plus bas. Il serait plus prudent, même si c'est plus cher, de confier ce travail à un plombier qui garantira le travail car il insufflera de l'air sous pression dans les canalisations afin de faire en sorte que les coudes et les dépressions n'emprisonnent pas d'eau, ce qui risque de les faire fendre lorsque la tuyauterie passera sous la barre fatidique du zéro degré Celsius.

Mais, ajoute M. Chayer, il est assez rare que la plomberie située au sous-sol et même celle du rez-de-chaussée n'éclate. Environ 80 % des bris en hiver qu'il répare se produisent dans le plancher du premier étage, que le froid rejoint en pénétrant dans la maison par les mauvais joints des solives des balcons. Les autres tuyaux gelés se retrouvent principalement au rez-de-chaussée parce que des prises de ventilation d'été ont été laissées ouvertes! La cave, précise le spécialiste en chauffage, est véritablement chauffée par la géothermie du sol même si ce n'est pas une température confortable pour les humains.

Par contre, on enregistre souvent des bris de systèmes de chauffage à eau, situés au bas de fenêtres mal isolées ou, pire, mal fermées.

L'idéal, dit-il, c'est de faire fonctionner, au moins pendant quelques heures, le système de chauffage avec une petite génératrice ou un branchement temporaire — et limité à cette stricte fin pour éviter les surcharges — chez un voisin épargné par les pannes de courant.

Mais l'idéal, précise le spécialiste en chauffage, c'est d'avoir prévu depuis longtemps de ne pas se retrouver dans la catégorie du «tout à l'électricité», sous peine de flancher chaque fois avec le réseau d'Hydro-Québec.

Les gens qui chauffent au gaz ou à l'électricité, précise M. Chayer, n'ont besoin que d'une faible source d'appoint en électricité pour faire démarrer leur système de chauffage et alimenter ses contrôleurs. L'appoint d'une petite génératrice pendant quelques heures permettra d'engranger de la chaleur pour une bonne journée supplémentaire, sinon davantage, sans incommoder tous les voisins en permanence.

Quelques très vieux et merveilleux systèmes au gaz, qui s'alimentent en électricité statique dans le sol avec des électrodes, fonctionnent en tout temps, panne d'électricité ou pas. Mais il faut que le système de distribution d'eau vers les radiateurs fonctionne par gravité et que la fourniture ait une capacité d'emmagasinement suffisante, à «haute inertie d'eau», pour refouler l'eau chaude vers les étages supérieurs. Les nouvelles fournaises au gaz à haute efficacité, miniaturisées et souvent accouplées aux vieux sys-

MILITAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

sur-le-champ les travailleurs d'Hydro-Québec. Ces soldats, qui n'ont pas d'expérience en matière de montage de lignes électriques, s'occuperont du dégagement des routes, de l'enlèvement des arbres et des branches, ce qui libérera les spécialistes de la société d'État.

Environ 3100 autres soldats devaient arriver à Montréal dans la nuit, dont 600 qui devaient être immédiatement déployés sur la rive sud et à Montréal afin d'offrir le même genre de soutien logistique aux employés d'Hydro-Québec.

Le reste du régiment a été transféré dans la métropole afin de se tenir prêt à aider la Sécurité civile dès qu'elle le demandera. «Les Forces armées sont en alerte, prêtes à entrer en action. Nous répondons à la requête des provinces, nous n'agissons pas à leur place», a indiqué M. Chrétien à l'issue de la première journée de réunion de son cabinet.

Le chef d'état-major, le général Maurice Baril, était présent. Il a précisé que la Sécurité publique du Québec coordonnait tous les secours. «Toutes les demandes du gouvernement provincial seront analysées par cette agence et à travers mon commandant régional, le major-général Alain Forand, et son quartier général à Montréal. Il a mon autorité pour répondre aux demandes formelles du gouvernement du Québec avec les ressources à sa disposition», a-t-il précisé.

L'Ontario n'avait pas fait de demande officielle au moment du point de presse, mais le ministre de la Défense, Art Eggleton, a indiqué que des troupes stationnées à Petawawa attendaient le feu vert. D'autres bases, un peu partout au pays, se tenaient prêtes à agir pour aider les deux provinces.

La contribution de l'armée canadienne a toutefois donné lieu à une certaine confusion quant au moment où elle a été requise et à son ampleur. Alors que le ministre de la Défense, Art Eggleton, faisait état du déploiement de 350 militaires, un représentant des Forces armées au Québec indiquait à Montréal que 2500 militaires étaient en route pour Montréal.

Interrogés à ce sujet, le premier ministre, le ministre de la Défense et le chef d'état-major ont manifesté leur impatience. «Je ne suis pas là pour les conseils... Il y aura des soldats. Correct?», a rétorqué M. Chrétien.

Le fait que le major-général Forand soit responsable des opérations au Québec explique ces écarts, a souligné le général Baril. «C'est lui qui connaît les détails, qui commande, et ses rapports nous parviennent environ aux deux heures.»

Chose sûre, les Forces armées ont très tôt fourni des lits de camp et des génératrices pour les sinistrés. Des manèges militaires ont été offerts pour en héberger davantage. L'ancien collège militaire de Saint-Jean a été transformé en centre d'hébergement pour malades et pourra compter sur des médecins et infirmières militaires. Québec devait toutefois faire une demande formelle pour que le personnel des Forces armées se joigne aux équipes de secours, ce qui a été fait hier.

Le gouvernement fédéral n'a pas reçu de demande d'aide financière mais si Québec en fait une, il y aura droit en fonction de la formule de calcul utilisée en cas de catastrophe, a indiqué le président du Conseil du trésor, Marcel Massé. M. Chrétien a confirmé cette position en fin de journée.

Cette formule, qui a fait l'objet d'une entente avec les provinces, prévoit que la province doit assumer l'équivalent d'un dollar par habitant avant que le fédéral commence à fournir des fonds. Lorsqu'il le fait, il couvre graduellement de 50 à 90 % de la facture subséquente.

L'enfouissement, la solution?

(Le Devoir) — Le président d'Hydro-Québec, André Caillé, a reconnu hier en conférence de presse que les secteurs dont les fils électriques ont été enfouis connaissent moins de pannes d'électricité. «Mais avec les techniques d'enfouissement que nous connaissons, nous devons augmenter la tarification d'environ 10 %. Ceux qui en bénéficient paient pour.» Hydro consacrera d'ailleurs des fonds pour développer de nouvelles techniques d'enfouissement. Le président a également ajouté que le design des pylônes pourrait être modifié pour qu'ils puissent mieux résister aux intempéries.

tèmes à gravité, ne peuvent être utilisés sans un apport d'électricité car elles ne contiennent pas assez d'eau pour amorcer une circulation par gravité.

Il demeure périlleux de s'alimenter en électricité chez un voisin, même si c'est plus silencieux et moins polluant qu'une génératrice, précise Raymond Medza, du BAC.

Mais, ajoute de son côté M. Chayer, l'utilisation d'un fil de calibre suffisant (minimum 14) et le fait de n'y greffer que la seule fournaise et la pompe circulaire ne devraient pas surcharger un réseau de distribution aussi chétif. Par précaution, on devrait ajouter une barre avec protection de surcharge chez le fournisseur d'électricité pour éviter toute surchauffe, en plus de raccorder les fils à l'extérieur solidement et de les couvrir pour éviter toute infiltration d'eau.

Le foyer n'est pas la panacée

Le foyer demeure une solution très intéressante même s'il concentre souvent la chaleur à une extrémité de la maison ou de l'appartement. Cependant, note Raymond Medza, il y a danger de feu si on le surchauffe. Les foyers, dit-il, sont en général conçus comme éléments décoratifs ou d'ambiance. Il faut donc éviter d'y brûler plus de deux ou trois bûches à la fois, d'autant plus qu'ils risquent de chauffer sur de longues périodes par les temps qui courent.

Il faudra, ajoute-t-il, éviter d'utiliser un foyer aux joints douteux ou ceux dont la cheminée n'a pas été ramonnée récemment.

La panne prolongée d'électricité suscite une autre menace, silencieuse mais bien réelle, dans le réfrigérateur et le congélateur, où la nourriture peut avoir cessé d'être comestible.

Un congélateur plein peut résister quelques jours si on ne l'ouvre pas ou peu. Le contenu du réfrigérateur est plus vulnérable. Si on constate en retirant prestement un sac congelé que la nourriture est sur le point de passer au-dessus du point de congélation, on peut la placer à l'extérieur tant que la température y demeure sous la barre du zéro. Elle peut s'y maintenir entre-gelée, ce qui permet de la recongeler en profondeur au retour du courant bœni.

Par contre, précisait hier Cathia Lavoie, conseillère en inspection des aliments au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, «détruisez tous les produits périssables si leur température a excédé 4 °C pendant plus de deux heures: ils peuvent constituer un risque pour la santé s'ils sont consommés», surtout s'il s'agit de volailles, de viande, de lait ou de poisson. Moisissures et mauvaises odeurs sont des signes qui ne mentent pas. On peut par contre utiliser des aliments qui auraient gelé accidentellement (sur un balcon, par exemple), à condition de les consommer rapidement, dit-elle.